

Peut-on bâtir une démocratie ?

Jean Molliné



Essai

© 2022 Jean Molliné. Tous droits réservés.

Préface

À une époque où les valeurs semblent se diluer depuis bien des années en un mélange indéfinissable d'idées toutes faites, insipide brouet d'une pensée unique, ce petit ouvrage tente, à sa mesure, de replacer l'église au milieu du village. Le constat ne s'étale pas très longtemps et s'explique en grande partie en faisant état d'une regrettable déliquescence de l'instruction générale et de l'emploi de moins en moins approprié d'un vocabulaire progressivement détourné de son sens. La langue s'appauvrit alors et ne permet plus de s'exprimer avec la même précision qu'autrefois.

La simplicité de ces pages n'est cependant qu'une apparence. Il y a en effet un appel implicite qui transparait en filigrane de ces suggestions, appel à un retour à de hautes valeurs morales. L'effort suggéré est pourtant dérisoire au regard des avantages à retirer du mode de fonctionnement envisagé ici pour nos sociétés prétendument modernes. Encore faut-il que chacun se discipline un tout petit peu en gardant à l'esprit cet objectif, ce projet d'avenir pour toute une société qui aujourd'hui est en pleine déconfiture. Est-ce réalisable ? Peut-être bien que oui, qui peut savoir, mais si personne ne bouge, on peut en revanche être certain que cela

n'advientra jamais. Il ne faut pas attendre que cela vienne des autres ni même d'un hypothétique homme providentiel.

La société est le résultat de ce que chacun de nous en faisons, celle de demain dépendra de ce que nous aurons construit, puis transmis à ceux qui la constitueront alors. Nous pouvons d'ores et déjà songer à ce que penseront et diront les historiens du futur à propos de notre époque. Auront-ils une quelconque admiration pour leurs ancêtres, c'est à dire nous, ou bien serons-nous considérés comme une génération de sots incultes ? Quelle image souhaitons-nous donc laisser aux générations qui nous succéderont ? Si nous ne considérons pas ce genre de suggestions et persistons dans l'attentisme égoïste et résigné, le mal continuera à croître, à affirmer sa prise sur ce monde et à le détruire complètement au profit d'une petite poignée d'individus dénués de tout scrupule, petite caste illusoirement privilégiée qui, en fin de comptes, finira, elle aussi, par disparaître corps et bien après avoir scié la branche sur laquelle nous l'avons laissée s'asseoir. Or cette branche, c'est nous-même, une population laborieuse qui n'a que faire des intrigues politiques, et qui s'est laissée mener sur des chemins bien tortueux.

Le temps de lecture de ces pages ouvre un horizon qui sera pour certains assez inattendu sur différents points,

mais ce ne seront en aucun cas deux ou trois heures de perdues. Il apparaît au fil de cette construction que l'on peut considérer la démocratie comme une option viable à long terme pour autant que chacun en prenne sa part, même une toute petite part, à la mesure de ce que chacun croit devoir apporter. Si certaines idées peuvent au départ sembler étranges, c'est en avançant au fil du raisonnement que les éléments s'emboîtent assez logiquement et avec simplicité pour former un tout cohérent. Une nouvelle question apparaîtra alors, au moins chez les plus enthousiastes : qu'est-ce que nous aurions à perdre en essayant au moins d'y réfléchir et d'en débattre au lieu d'attendre que d'autres le fassent ?

Le mode de fonctionnement suggéré présente certes un changement radical par rapport aux systèmes politiques qui prévalent partout depuis des siècles. Il y a donc lieu de penser que la très grande majorité des politiciens verraient une telle solution d'un très mauvais œil. Mais faut-il s'en soucier ? Ne devons-nous pas y voir là un signe de leur duplicité et, de là, en déduire la nécessité de les écarter des processus décisionnels qui affectent la société tout entière ?

*« Il y a des hommes pour lesquels la vertu
n'est point la vertu reconnue par les autres
hommes ; ils n'appellent point de ce nom toutes*

les choses régulières, mais inférieures, de l'existence, cette honnêteté vulgaire qui remplit exactement ses devoirs : la vertu pour eux est un élan de l'âme qui nous porte vers le bien aux dépens de notre bonheur et de notre vie, ou une force qui nous fait dompter nos passions les plus fougueuses. Ces hommes-là s'élèvent au-dessus des autres hommes, mais à quoi sont-ils bons dans la société ? Comme les montagnes dans la nature, comme les monuments gigantesques dans les arts, ils sortent des proportions communes : on les regarde, et on en a peur. »

(François-René de Chateaubriand ; Les pensées, réflexions et maximes – 1848)

À la réflexion, Chateaubriand a vu juste : la vertu peut faire peur, mais pas aux gens vertueux. Les politiciens corrompus ont en revanche tout à craindre de la vertu qui dévoile leurs vices. Si chacun de nous considérait une telle perspective, il deviendrait évident que le nombre les submergerait irrésistiblement, et ne doutons pas qu'ils ne le savent que trop bien. Dans ces pages, chaque personne est invitée à devenir plus vertueuse encore qu'elle ne l'est déjà. Utopie ? Non, ça ne peut l'être que pour ceux qui refusent *a priori* une solution de cet ordre, et les raisons de ce refus ne sauraient être dictées par la vertu. La peur ne vient que de ce que l'on ne connaît pas. L'avenir fait partie

de ces inconnues. C'est une raison de plus pour mettre en place les conditions pour construire nous-mêmes cet avenir, ce choix nous appartient.

Ce livre présente une piste de solution, ce sera ensuite à chacun de se l'approprier et de l'enrichir de ses propres réflexions. La démocratie est un système collectif, et non un concept abstrait tel que le présentent volontiers médias et politiciens dans une rhétorique construite avec un vocabulaire dévoyé. Et quoi qu'ils puissent dire, ces détournements ne sauraient être faits dans un but louable. La toute première étape consistera à prendre l'habitude de n'employer les mots que dans leur véritable sens, sens que nous devons nous réapproprier. Ainsi, on découvre une proposition pour redistribuer les pouvoirs en commençant par les définir et en les assortissant d'organes de contrôle dédiés qui auront la charge de veiller à éviter les abus et les dérapages qui conduiraient à retomber à terme dans le totalitarisme imposé par une petite caste de gens qui n'ont de bienveillant que les discours, mais sont en réalité assez malintentionnés à l'égard de leurs contemporains, un schéma que l'on ne connaît que trop bien. Quoique ... le connaissons-nous vraiment aussi bien ? Si la situation n'est pas bonne pour tous, n'est-ce pas précisément parce que la plupart se sont laissés endormir par ceux qui ont confisqué le pouvoir et mis un couvercle sur la démocratie ?

La ligne directrice de ce livre est une simplification qui pourra en étonner beaucoup, une remise à plat de quelques-unes de nos certitudes les plus solidement ancrées. En redonnant leur véritable sens à certains mots, on peut se surprendre à penser « *Mais voyons, ça ne fonctionne pas de cette manière.* ». Or c'est précisément le but. La construction d'une démocratie nous amène logiquement à évoquer par exemple des questions sur la souveraineté. Un des volets de cette souveraineté traite de questions sur la monnaie avec une proposition que d'aucuns jugeront comme particulièrement iconoclaste. Pourtant, en s'efforçant de faire abstraction de ce que l'on tient pour acquis, et en suivant le raisonnement fait à partir du sens des mots et d'un peu de logique élémentaire, on se surprend à penser que c'est très loin d'être fou. Au contraire, même si cela présente quelques difficultés techniques restant à résoudre, le principe est d'une grande simplicité, restant ainsi à la portée du plus grand nombre.

Avant-propos

Ne vous êtes-vous jamais demandé pourquoi le monde est tel qu'il est ? N'avez-vous jamais eu l'impression que plus le temps passe, moins les choses ne changent, et qu'au contraire, cela aurait plutôt tendance à empirer ? Ne trouvez-vous pas que le monde politique sombre au fil des années, puis des décennies, dans une médiocrité consternante ?

Le système législatif produit toujours plus de lois, impose toujours davantage de contraintes. Les promesses de campagne électorale s'évanouissent dans la nature dès le lendemain des élections, et ce qui devait être un retournement de situation pour une amélioration se révèle être la poursuite de la dégringolade, les plus riches s'enrichissant encore davantage, les moins nantis s'appauvrissant toujours plus. Pour couronner le tout, les discours sont de plus en plus dégoulinants de démagogie et montrent surtout une totale déconnexion entre le pouvoir et les citoyens : la démocratie est débranchée.

Notre système politique révèle de plus en plus ses défauts et nous faisons généralement les frais des conséquences qu'induisent ces défauts. Les constats sont parfois accablants, et se répètent avec régularité, mais ensuite, les solutions proposées sont plus rares et

généralement inappropriées ou finalement pires que le problème soulevé.

Ces pages suggèrent de dépasser le stade du simple constat. L'idée générale consiste à tout remettre à plat pour élaborer une solution pérenne, durable et saine. Et, autant que vous ne soyez pas surpris, cette solution va requérir la participation de certaines personnes, en particulier vous-même. Ce n'est pas aussi saugrenu qu'on pourrait le croire au premier abord, il n'est pas question là de vous demander un effort surhumain, juste une participation à la mesure de ce que vous, citoyen, pourrez faire et jugerez bon de faire. Si vous jugez que vous ne pouvez rien faire, alors vous ne ferez rien et personne ne sera en position de vous le reprocher.

Les valeurs morales les plus fondamentales doivent reprendre des couleurs qui, depuis des décennies, pour ne pas dire des siècles, ont quelque peu terni. Il s'agit de leur redonner de l'éclat. Si nous construisons un système dont les valeurs s'appuient sur la vertu, nous pourrons alors construire quelque chose d'harmonieux, mais si nous privilégions des valeurs reposant sur le vice, alors nous ne pourrons aboutir de toute façon qu'au chaos.

Un état des lieux

Dans un monde où il y a toujours une guerre quelque part, où les débats politiques ne sont en réalité plus des débats mais bien des joutes oratoires stériles, nullement des discussions destinées à élaborer des solutions communes, mais de puérils combats de coqs s'échinant à faire valoir un point de vue sans égard pour celui des autres, où des États se prétendent démocrates en acceptant pourtant des actions qui vont à l'encontre même de ce qu'est une véritable démocratie, il y a lieu de s'interroger, de faire une sorte d'arrêt sur image, et de considérer le fait que nous soyons bien loin des idéaux promis à chaque campagne électorale par des personnages de moins en moins fiables, de plus en plus menteurs, trop souvent vénaux et corrompus.

Chacun devrait être en droit d'attendre d'une certaine élite qu'elle veille à ce que les politiques menées concourent à la construction patiente, laborieuse et opiniâtre de ces idéaux. Il est concevable que l'homme fasse des erreurs, il est moins acceptable que les mêmes erreurs soient reproduites siècles après siècles.

*« Errare humanum est, perseverare
diabolicum »*

(« L'erreur est humaine, persévérer est diabolique ») [Sénèque]

Force est de constater que tous ces éminents personnages n'ont de l'élite que le titre qu'ils s'arrogent eux-mêmes, qualité qu'ils usurpent sans pour autant s'en montrer dignes. C'est là un élément que l'on peut du reste observer dans de très nombreux aspects du quotidien : le détournement des mots est devenu systématique, et ce phénomène n'est pas anodin.

« Lorsque les mots perdent leur sens, les hommes perdent leur liberté. »

[Confucius]

Au moment où ces pages sont rédigées, nous sommes en 2018, et nous vivons une époque troublée où planent des rumeurs de guerre mondiale, où des actes de guerre sont présentés comme légitimes sans que rien dans les lois nationales des États concernés ou dans les lois internationales ne vienne confirmer cette prétention, opérations décidées sur la base de justifications le plus souvent douteuses voire démagogiques, aucune preuve des assertions à la base de ces justifications ne venant appuyer ces dernières. En France, on a découvert, moins d'un an après une élection présidentielle complètement faussée, que le président élu s'est révélé être de plus en plus un imposteur, un menteur et un mégalomane, et, plus grave,

qu'il orientait davantage, avec son gouvernement, le pays vers une dictature de fait. Les libertés publiques sont jour après jour remises en question, les services publics sont progressivement démantelés pour faire place à des entreprises privées, l'État abandonne son rôle au profit de la finance internationale et de grandes entreprises privées, tout cela au mépris des besoins parfois les plus élémentaires des citoyens.

On constate dans le même temps que la presse a quasiment disparu au profit d'un système de propagande qui distille chaque jour la pensée officielle de ce gouvernement. Les mots sont détournés de leur sens, certains mots ordinaires sont employés avec une connotation nettement péjorative, d'autres mots ne sont employés que pour meubler un discours parce que leur signification telle qu'elle est entendue par la majorité des gens reste positive et répond aux aspirations du plus grand nombre sans pour autant refléter la réalité de la pensée du locuteur, stratégie caractéristique de la langue de bois, tout ceci servant cette pensée unique. Pire, des campagnes de communication sont même organisées pour inciter les gens à la pensée critique avec des discours particulièrement vicieux et tournés de telle sorte que l'individu ordinaire qui suit les conseils ainsi prodigués se croit critique en appuyant la propagande. C'est le monde à l'envers, un

monde où les valeurs sont inversées, où les vertus sont rangées au rang de ringardises, et où le vice se pare des atours de la vertu, c'est *le geai se parant des plumes du paon* comme aurait dit monsieur de La Fontaine.

Avoir une pensée différente ne nous fait pas encore classer parmi les dissidents, mais nous n'en sommes peut-être plus très loin. C'est l'avènement de la médiocrité la plus crasse habillée en col blanc, avec l'objectif non-avoué d'asservir la population au service de la cupidité, de l'orgueil, de l'égoïsme.

Ce qui est le plus navrant, c'est de constater à quel point l'homme fait preuve d'une bêtise parfois insondable, n'utilisant pas l'expérience du passé, n'apprenant pas de l'histoire. On dit que l'histoire est écrite par les vainqueurs. Ces vainqueurs l'écrivent ainsi en fonction de leurs intérêts et pour asseoir une façon de penser qui ne reflète pas nécessairement la stricte vérité des faits. Après chaque guerre, on dit « *plus jamais ça* », et pourtant, quelques années ou quelques décennies plus tard, on recommence, encore et encore. Cela dure un temps et les morts sont de plus en plus nombreux. Si autrefois on les comptait par milliers ou dizaines de milliers, il a fallu un jour passer aux centaines de milliers, puis la guerre de 39/45 en a fait des dizaines de millions. L'évolution des techniques en matière

d'armement peut nous laisser craindre que, la prochaine fois, nous en serons aux centaines de millions. Mais combien en faudra-t-il donc pour que l'homme se décide à apprendre pour ne plus commettre à nouveau les mêmes erreurs qu'il répète depuis des siècles ?

Les idées d'un citoyen ordinaire

Le but de cet ouvrage, c'est d'abord de tenter de construire un système politique essentiel, accessible à tous, compréhensible par tous, système applicable au bénéfice de tous et doté des caractéristiques d'une authentique démocratie lui permettant d'être pérenne. Qui je suis ne présente pas un intérêt bouleversant, je suis un individu parmi des millions d'autres.

Néanmoins, il convient de préciser que je ne suis pas un universitaire. Je prie donc par avance mes lecteurs d'avoir une certaine indulgence à mon égard pour le côté assez peu littéraire et pas du tout conventionnel de ces pages. J'ai eu un parcours totalement atypique m'ayant amené à exercer différentes professions dès l'âge de 15 ans, depuis le bâtiment à l'agriculture en passant par des bureaux puis l'apiculture, le transport routier et finalement l'informatique, le tout parsemé d'intervalles dans d'autres activités aussi diverses que variées. Je suis essentiellement un autodidacte. J'ai néanmoins eu le privilège d'apprendre

à lire très tôt, ainsi je savais lire lorsque je suis rentré à l'école primaire vers l'âge de six ans, sans jamais passer par une classe de maternelle. J'ai appris à cette époque, entre autres choses, à exploiter ma mémoire et cette faculté m'a progressivement amené au fil des années à établir des liens entre des choses n'ayant au premier coup d'œil aucun rapport entre elles. Par ailleurs, quoique sachant lire depuis fort jeune, je ne me suis mis à vraiment lire que très tard. Il y a un côté handicapant à ceci : je ne dispose pas d'un bagage culturel considérable. Cependant, n'ayant pas fait d'études supérieures, j'ai eu, paradoxalement, l'avantage de ne jamais être formaté par qui que ce soit. Lorsque je formule une opinion, elle est personnelle et s'appuie sur mes réflexions personnelles et mes propres valeurs, et non sur ce qu'a pu écrire tel ou tel auteur.

C'est sur cette base que j'ai donc développé des raisonnements et des idées. Il m'arrive depuis quelques années de philosopher, mais lorsque je m'occupe l'esprit de cette manière, ce n'est pas en lisant les philosophes, classiques ou autres, c'est en développant ma propre philosophie.

Les sources de ces réflexions

La base fondamentale de ma pensée, ce sont des valeurs morales. J'ai reçu une éducation familiale catholique, j'en

ai conservé les enseignements de base et un sens des valeurs, des notions de ce que sont la vertu et le vice. Il n'est pas moins important de souligner également que j'ai grandi sans télévision, mes parents ayant eu la sagesse de toujours refuser de laisser entrer cette pernicieuse lucarne dans la maison familiale. Il est enfin à noter que, faisant de la programmation informatique depuis une quinzaine d'années, j'ai développé une méthode d'analyse et de raisonnement pragmatique en veillant à ne jamais violer la logique sous peine d'erreurs dans les résultats. Cela n'implique pas qu'il n'y a pas d'erreur dans les pages qui suivent, je peux m'être trompé sur un point ou un autre, néanmoins, je me suis efforcé de rester globalement cohérent au fil des pages.

Vous lirez peu de citations au fil de ces pages. Je me réfère en réalité assez rarement aux auteurs, même s'il m'arrive d'être inspiré de certaines approches. Je trouve toujours un peu agaçant certains personnages qui ne peuvent s'empêcher de citer tel ou tel philosophe à tout propos. À la réflexion, je trouve même cela assez puéril, c'est un peu comme un enfant discutant avec ses copains et qui leur dirait « *C'est vrai, c'est mon père qui l'a dit* ». On pourrait croire qu'ils ont en quelque sorte sublimé l'auteur cité dans un rôle de père intellectuel, père de substitution qui devient leur modèle de référence, mais ils en sont

encore au stade de l'adolescent qui n'a pas encore forgé sa propre pensée.

Un autre détail me semble également important : il n'est pas question à travers cet ouvrage de modifier l'existant, il s'agit de le remplacer. J'invite donc chacun de mes lecteurs à faire, autant que possible, abstraction de ce qu'il sait ou croit savoir. Il pourra être ponctuellement très tentant de contester un élément ou un autre : gardez-vous en bien, ce serait là une erreur qui vous détournerait du fil conducteur. La proposition qui est faite doit être considérée dans son entièreté, et, ensuite seulement, elle pourra toujours faire l'objet de comparaisons si ces dernières ne sont pas devenues alors hors de propos. À l'issue de cette lecture, il sera temps de s'interroger sur la manière de mettre tout ceci en œuvre, comment remplacer telle partie existante sans bouleverser trop radicalement le quotidien de la population. Mais pour en arriver là, il faut déjà avoir une vision générale de la proposition dans son ensemble.

Je me dois de préciser en outre que si ces pages ont été écrites dans une perspective française, le principe général se veut universel et applicable dans n'importe quel pays du monde, et je ne verrais aucune objection à ce que cet ouvrage soit traduit dans n'importe quelle langue pour être diffusé où que ce soit si les mots existent dans cette langue pour en exprimer l'essence sans la trahir.

Enfin, je dois souligner que je n'ai pas la prétention d'apporter ici une solution toute faite. C'est davantage un canevas, un certain nombre d'idées à développer et à affiner. Vous constatez du reste que vous n'avez pas entre les mains un pavé de huit cents pages mais un petit opuscule bien modeste. Cependant, le développement de la démocratie ne peut, par définition, être fait que collectivement. Je veux surtout rester compréhensible par le plus large public possible, y compris des personnes qui n'ont pas fait de longues études scientifiques ni même approché une université. Ne pas avoir fait d'études ne signifie pas qu'on soit dénué de bon sens, c'est d'ailleurs là-dessus que je compte : l'intelligence, avant le savoir.

La méthode d'analyse et de construction

Pour illustrer le fonctionnement actuel de la politique, j'ai pris la liberté de faire un pastiche d'une fable de Jean de La Fontaine de telle sorte qu'elle vous apparaisse dans une perspective qui vous semblera beaucoup plus proche de votre quotidien :

L'ÉLECTEUR ET LE CANDIDAT

Maître électeur sur une urne perché

Tenait en sa main un bulletin.

Maîtr' candidat, par le vote alléché,

*Lui tint à peu près ce refrain :
Hé bonjour monsieur l'électeur,
Que vous êtes poli, que vous semblez meilleur !
Sans mentir, si votre suffrage
Se rapporte à vos avantages,
Vous êtes le sauveur de cet électorat.*

*À ces mots l'électeur ne se sent plus de joie,
Et pour montrer son bel entrain,
Il ouvre grand sa main, lâche son bulletin.*

*Le candidat sourit, et dit : Mon bon Monsieur,
Apprenez que tout flatteur vit aux dépens de celui
qui l'écoute.
Cette leçon vaut bien un mandat sans doute.*

*L'électeur, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait
plus.*

Vous aurez reconnu « *Le corbeau et le renard* » ; je ne doute pas que le parallèle entre la fable originale et notre situation politique vous semble à présent beaucoup plus évident. Or la conclusion devrait à tout le moins vous permettre de vous rendre compte d'un point assez essentiel : on a juré de ne plus se faire prendre à nouveau,

pourtant, lors des élections suivantes, on est tombé à nouveau dans le même piège. Et pour ceux qui, finalement, décident de s'en tenir à une abstention systématique, on peut regretter que la plupart ne prennent pas conscience pas que cela fait parfaitement l'affaire de bon nombre de candidats.

Je dois convenir que lorsqu'on est habitué depuis l'enfance à un système politique tel que le nôtre, arriver à prendre le recul nécessaire pour en imaginer une refonte complète n'a rien d'évident, et il m'a fallu, sur certains sujets, quelques années de réflexions diverses pour en arriver à ce stade.

Comme je le précisais un peu plus tôt, je ne suis pas un universitaire, je n'ai aucune des idées reçues qui peuvent avoir influencé un esprit dans un sens ou dans l'autre au fil des années sur les bancs des universités ou des grandes écoles. Cela me prive certes d'un certain savoir académique, mais c'est en même temps un avantage dans la mesure où, pour élaborer ce genre d'idée, et surtout pour aborder des questions aussi complexes, j'ai dû adopter une approche très simple : partir des fondamentaux les plus élémentaires pour reconstruire par la logique et la raison afin d'arriver au but envisagé. C'est au fil de cette reconstruction que j'ai pu découvrir des dérives, ces mêmes dérives qui nous ont amené au système complètement corrompu que nous

avons aujourd'hui en France et dans bon nombre de pays du monde.

La manière d'aborder cette réflexion consiste donc à faire totalement abstraction de ce qu'on sait, ou plutôt et surtout de ce qu'on croit savoir. On s'appuie alors uniquement sur la logique, la cohérence d'ensemble et les valeurs qu'on veut défendre, et non sur ce qu'on pense devoir respecter au seul motif que c'est ce qu'on nous a enseigné, non qu'il ne faille pas respecter ces règles et cet enseignement, mais on doit les remettre en question par rapport à ses valeurs personnelles, exprimer sa propre opinion au regard de son expérience personnelle et non en supposant celles des autres. Il ne faut pas ignorer les autres, on doit au contraire en tenir compte, mais il ne faut pas présumer de ce qu'ils pensent : il faut penser pour soi-même en veillant à ce que cela ne nuise pas à autrui. Penser en présumant de ce que les autres pensent, c'est déjà émettre un jugement qui ne repose le plus souvent sur rien d'autre que ce qu'on a pu entendre par exemple dans la presse, ce qui ouvrirait largement la porte à la propagande : ainsi, si toute la presse vous dit que le monde pense vert quand vous-même pensez bleu, vous pourriez être fortement tenté de faire vos choix en prenant en compte que tout le monde pense vert. Mais en réalité, vous devez prendre conscience que vous n'en savez rien, et que vous

donnez du crédit à des gens qui vous l'ont dit, mais sans nécessairement toujours vous inquiéter de vérifier si cette affirmation est exacte. Ce faisant, vous n'êtes plus acteur de la société et vous devenez un simple consommateur de pensées toutes faites, ne réfléchissant plus de votre propre initiative, ce qui du reste est l'objectif de toute propagande. Il vous faut être ou (re)devenir un acteur dans la société, apportant votre avis personnel et non celui supposé des autres. Et le meilleur moyen de vous assurer de la réalité de l'avis des autres, c'est en ayant des débats, des discussions, des échanges directement avec les autres et non par le biais d'intermédiaires.

Établir une fondation stable

Comme il s'agit de construire une démocratie, la toute première priorité consiste à remettre en avant quelques définitions de mots essentiels, des mots parfois (souvent ?) employés à tort et à travers par des générations de politiciens qui en ont galvaudé le sens jusqu'à le détourner complètement si cela pouvait servir leurs intérêts, en campagne électorale encore plus qu'à l'ordinaire. Ainsi, le mot *démocratie* dont ils savent si bien se gargariser est employé à dessein parce que pour tout un chacun, ce mot a encore un sens clair : le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple, mais ces individus n'en pensent parfois pas un mot ; ils émaillent leurs discours de ces mots que chacun connaît, et incitent par là-même à leur donner du crédit... et un vote. Mais une fois élus, il n'est plus question de démocratie, ils décident sans plus consulter qui que ce soit. Force nous est alors de constater que nous sommes dans ce qui n'est même pas une parodie de démocratie.

Ne pourrait-on apprendre de l'histoire ?

Nous vivons une époque aussi extraordinaire que riche d'enseignements pour peu que l'on s'attarde sur les détails. Un peu partout à travers le monde, on peut observer

l'amplification progressive de mouvements de contestation des populations contre leurs gouvernements respectifs. Ce sont alors des luttes idéologiques. Mais il n'est pas question de déterminer ici qui a raison ou tort, nous verrons du reste plus loin qu'aucun débat ne devrait poursuivre l'objectif de donner raison ni tort à qui que ce soit. Trouver la réponse à cette question n'a du reste pas forcément beaucoup de pertinence dans la mesure où chacun développera ses propos selon sa propre perspective, ou, formulé autrement, avec la perspective qu'il aura choisi de considérer. Mais nul en ce bas monde ne pourrait prétendre avoir la science infuse qui permettrait d'avoir une perspective absolument complète. C'est même ce qui, d'une certaine manière, fait toute la richesse de ce monde : il existe d'innombrables différences de pensées qui, au fil des siècles, ont abouti au développement de civilisations et de cultures d'une étonnante diversité, avec des regroupements géographiquement localisés qui ont formé petit à petit des nations distinctes. Incidemment, cette diversité nous impose une certaine modestie et le devoir de reconnaître avec un petit minimum d'humilité que, pour former un tout cohérent, nous avons besoin les uns des autres afin de nous compléter mutuellement.

Pourtant, aucune nation ne peut se targuer d'avoir en son sein une homogénéité parfaite. Il reste toujours des

courants de pensées qui diffèrent les uns des autres, toujours par rapport à des perspectives diverses. Il existe en outre d'autres manières visant à briser l'homogénéité nationale, manières moins naturelles qui répondent aux souhaits de certains personnages mettant en œuvre une technique vieille comme le monde : « *diviser pour mieux régner* ». Cette technique peut s'appuyer sur bon nombre de méthodes, l'une d'entre elles consistant à jouer avec le vocabulaire par l'utilisation de synonymes, emploi apparemment anodin d'un mot à la place d'un autre, mais sans que la justification de cette substitution ne réponde nécessairement à des impératifs stylistiques, pour éviter par exemple d'inélegantes répétitions dans un discours, puisqu'il n'y a même pas forcément de répétition du tout, le mot remplacé n'étant même pas présent dans le texte.

Synonymes, sous-entendus et manipulation

Au fil des années, le sens d'un terme ainsi employé en lieu et place du mot juste voit son interprétation varier selon l'auditeur ou le lecteur balançant entre la définition de l'un et celle de l'autre, puis progressivement employant l'un selon la signification de l'autre. La conséquence la plus courante est un dialogue de sourds qui, de toutes les manières, ne peut pas aboutir à un résultat satisfaisant

entre les protagonistes d'une discussion. Nous verrons donc plus loin quelques mots remis à leur place avec leurs définitions de base. Bien peu de mots en fin de comptes, mais chacun d'eux ayant une immense importance de par leur emploi en politique.

Une autre méthode de division de la population d'une nation consiste à saturer complètement l'individu sous un déluge de textes, en particulier les textes législatifs. Bien répartis en différents codes, ces textes peuvent à terme devenir (et en pratique sont) d'une immense complexité. Partant de là, ces textes sont sujets aux interprétations les plus variées. Ajoutons à cela que ces textes sont généralement rédigés dans un jargon technique, et seuls des juristes sont à même d'en comprendre le sens, quoique sur ce point il y ait peut-être lieu d'émettre quelques réserves. Si l'on considère en effet qu'aucun juriste au monde n'a les capacités de maîtriser l'ensemble des codes dans tous leurs détails, chacun sera spécialisé sur un domaine particulier. Dès lors, pour une cause traitée, nous assisterons à des batailles d'experts, ou prétendus tels, chacun avançant ses arguments en s'appuyant sur des textes parfaitement officiels mais éventuellement contradictoires. En bref, cela se conclut par une indescriptible pagaille.

Il apparaît alors que si les discours publics sont parsemés de mots inappropriés, et qu'en imposant simultanément une chose et son contraire au citoyen, ce dernier, outre qu'il ne comprend plus rien, n'a plus un socle stable pour gérer harmonieusement son existence avec ses contemporains.

Enseignement déficient

On peut couronner le tout avec un autre élément : un système scolaire en déliquescence depuis plusieurs décennies. Il aurait été logique que, la complexité évoluant, on adapte l'instruction publique de telle sorte que chacun puisse raisonnablement suivre. C'est pourtant l'inverse qui a été mis en œuvre par les gouvernements successifs, même si le discours public vantait le contraire. La question qu'il y aurait lieu de se poser concerne les motivations de cette destruction : soit les responsables de ces changements désastreux ne savaient pas ce qu'ils faisaient, et dès lors ils étaient incompetents, soit ils étaient parfaitement conscients et alors trahissaient en se faisant complices d'un système despotique œuvrant dans l'ombre à la destruction de la nation, partant du principe qu'un citoyen instruit qui réfléchit est moins facilement manipulable, et donc infiniment plus dangereux pour la

stabilité d'un pouvoir abusif, qu'un électeur docile qui suit ce que lui dictent les médias de masse.

On peut enfin ajouter la touche finale pour enfoncer le clou du cercueil de la nation : les médias de masse qui viennent justement d'être évoqués, télévision en tête. Il y avait eu d'abord la radio, puis est apparue cette étrange lucarne qui a envahi les foyers années après années jusqu'à ce que l'on en trouve même souvent plusieurs dans un seul foyer. Au début, il y avait bien peu de canaux de diffusion, puis les technologies ont fait de grands bonds et les canaux se sont multipliés. Enfin sont arrivées les chaînes d'information en continu qui diffusent de l'information vingt-quatre heures sur vingt-quatre tous les jours de l'année. La saturation atteint alors son summum, et on a pas encore eu le temps de digérer une information qu'une autre arrive, et en quelques jours, voire en quelques heures, on a déjà complètement oublié la première. Chacun y trouve éventuellement une certaine satisfaction en ayant l'impression d'être bien informé, se détend avec les distractions, mais en fin de compte oublie complètement de regarder des choses autrement plus importantes : les décisions politiques des élus que chacun a pourtant choisis par son vote, ou laissés élire par les autres en délaissant les urnes...

Ces médias ont bien entendu leurs présentateurs-vedettes payés à prix d'or pour débiter des chroniques sur cette actualité, sur la politique et les choix des gouvernements. Mais ces chroniqueurs font d'abord état de leur propre avis sur le sujet traité. On en oublierait presque complètement que personne ne leur a demandé leur avis et que chacun souhaite d'abord avoir une information brute et complète afin de forger lui-même son propre avis, surtout dans la mesure où ils nous sont présentés comme des journalistes. Ces manières dénotent une arrogance certaine de ces éditorialistes qui infantilisent l'auditeur et le traitent avec cette condescendance méprisante que l'on réserve d'ordinaire à des demeurés congénitaux, sans que ces auditeurs ne s'en rendent du reste parfaitement compte. Par contre, lors des campagnes électorales, les candidats à toutes sortes de mandats vantent l'intelligence de l'électeur, flattent son sens des responsabilités, et le choix adulte de ces mêmes citoyens classés comme des sous-individus par les médias. Les résultats empirent à chaque nouveau scrutin, et si autrefois on pouvait encore croire que l'on choisissait le meilleur, on en est arrivé aujourd'hui à choisir le moins mauvais. On ne soutient plus un candidat en pensant qu'il est le meilleur, on vote contre l'autre qui est considéré comme encore pire. Ce système d'élections est en fin de compte devenu une tromperie majeure parce qu'il a été confisqué par des groupes

d'influences, partis politiques et autres petits groupes qui visent essentiellement leurs propres intérêts, ainsi qu'en écartant complètement l'intérêt de tous s'ils n'y trouvent pas eux-mêmes un profit plus grand encore.

*« A force de tout voir on finit par tout supporter...
A force de tout supporter on finit par tout tolérer...
A force de tout tolérer on finit par tout accepter...
A force de tout accepter on finit par tout approuver ! »*

[Augustin d'Hippone, dit Saint Augustin]

Nous sommes alors coincés dans un système solidement établi, et personne ne semble songer à reconsidérer le mode de fonctionnement de nos institutions, chacun étant plus ou moins persuadé que l'on ne peut rien y changer, « *c'est comme ça, de toutes façon, qu'est-ce que tu veux que l'on fasse ?* ». Nous pouvons constater qu'il y a une résignation ambiante assez peu encourageante, une démission généralisée du citoyen vis-à-vis de ses responsabilités. Mais au fond, existe-t-il encore de vrais citoyens ? Nous tenterons de répondre au moins partiellement à cette question dans les chapitres à venir.

Pourquoi « *bâtir* » une démocratie ?

Considérons ce problème sous deux angles. D'une part, pourquoi, au lieu de parler de « *bâtir* », ne pas parler de « *reconstruire* » ? D'autre part, une approche peut-être plus philosophique : pourquoi la démocratie plutôt qu'un autre système ?

Sur le premier point, il faut considérer la définition stricte du mot « *démocratie* », et nous verrons plus loin qu'elle n'a jamais existé nulle part.

Sur le second point, demandons-nous quelles sont les alternatives. En vrac, beaucoup me citeront par exemple la dictature, l'anarchie, la monarchie, constitutionnelle ou non, la république, l'empire, l'oligarchie, l'aristocratie, etc.. Cette liste n'est pas exhaustive. Mais il nous faut distinguer deux parties : d'abord la structure politique de l'État, ensuite la façon dont sont répartis et contrôlés les pouvoirs.

La structure découle généralement d'un choix pratique par soucis d'efficacité. Il s'agit d'organiser l'État, définir un chef de l'État, définir qui légifère, organiser le système de justice, la défense, l'instruction publique, la santé et un certain nombre d'administrations pour des services publics qui soient à la disposition de tous sur le territoire. Depuis

les premières civilisations humaines, il y a eu toutes sortes de structures mais en établir ici la liste ne présenterait pas un intérêt considérable. Selon le cas, les structures politiques pour administrer le pays vont varier plus ou moins.

Sur le partage et le contrôle des pouvoirs en revanche, nous devons schématiquement choisir entre la démocratie, la dictature et l'anarchie. Pour simplifier, dans le cas de l'anarchie, personne n'a de pouvoir, dans le second cas, le dictateur se les arroe tous, et en démocratie, c'est le peuple qui a, pour le moins théoriquement, les pouvoirs de contrôle et le chef de l'État n'est en quelque sorte qu'un intendant.

Il n'est pas pertinent de développer ici sur le fonctionnement d'une dictature, il n'est en effet nul besoin d'être grand clerc pour imaginer que personne n'en voudrait. Quant à l'anarchie, il faudrait préciser clairement la signification de ce terme, nous y reviendrons ultérieurement.

Ce qui prévaut dans la plupart des pays occidentaux depuis des décennies, ce sont des républiques (France, USA, Allemagne, etc..) ou bien des monarchies constitutionnelles (Royaume-Uni, Espagne, Belgique, etc..)

dans une sorte de flou plus ou moins artistique qui nous fait une valse-hésitation entre l'aristocratie et l'oligarchie. Mais dans tous les cas, le citoyen n'a jamais eu, au mieux, d'autre pouvoir que de désigner les gens de pouvoir en mettant un bulletin dans une urne pour ne plus avoir, par la suite, la voix au chapitre. Bien entendu, ces gens de pouvoir ont toujours soigneusement baptisé leur système du mot « *démocratie* », terme qui est en l'occurrence usurpé.

« La barbarie du langage précède la barbarie des actes, si bien qu'une société qui tolère la première, en vient à permettre la seconde. »

[Auteur inconnu]

Nous faisons face, en résumé, à deux difficultés. La première consiste à se défendre d'un pouvoir despotique, la seconde à confier la gestion d'outils administratifs communs à des personnes sans qu'elles outrepassent leurs prérogatives ni même qu'elles en aient la possibilité.

Se pose dès lors la première question vraiment importante : pourquoi donc ne pas nommer les choses par leur vrai nom ? Quelle motif peut bien justifier que l'on emploie un terme manifestement inapproprié puisque ne correspondant pas précisément à la réalité décrite ou sous-entendue ? Ainsi, on peut par exemple lire sur le site de l'assemblée nationale française :

« *Le suffrage universel est la première condition d'une vie politique démocratique.*

[auteur inconnu] »

Mais c'est une tromperie. Le suffrage désigne des gens qui légifèrent en se parant du titre de « *représentant parlementaire* ». La question que chacun devrait se poser est : « *Qui représentent-ils* » ? Certainement pas les citoyens contrairement à ce qu'ils prétendent, sinon, l'assemblée serait réellement représentative de la population dans sa diversité sociale, professionnelle et d'opinions. Or, les candidats à ces postes de représentation étant désignés par des appareils politiques, ils représentent d'abord une couleur politique, une frange très réduite de la population et non la population dans son ensemble. C'est tellement vrai que si chacun observe l'hémicycle de l'assemblée nationale, la répartition est faite selon l'appartenance à tel ou tel parti politique, de l'extrême-gauche à l'extrême-droite. Personne pour l'instant n'y trouve à redire, mais on devrait pourtant contester vivement cet état de fait. Si le député est réellement le représentant de tous les citoyens, alors on se moque éperdument de son avis ou de ses opinions politiques : il n'est pas désigné pour défendre son avis mais pour défendre le nôtre. Par ailleurs, notons qu'une très large majorité de la population n'adhère à aucun parti politique,

et, conséquemment, ces personnes n'ont pratiquement aucun représentant à l'assemblée.

Si l'on considère ce qui précède et que l'on admet le postulat qu'il y a tromperie dans le discours, on est en droit de penser que le système parlementaire n'est pas démocratique : on ne fait pas de démocratie sans le « *demos* », le peuple.

*« Moins ils ont de talent, plus ils ont d'orgueil,
de vanité, d'arrogance. Tous ces fous trouvent
cependant d'autres fous qui les applaudissent »*

[Érasme ; « Éloge de la folie », 1509]

S'il y a tromperie, le discours prétend pourtant toujours que c'est pour le bien du peuple : mais a-t-on jamais vu un tricheur annoncer qu'il allait tricher pour tromper son monde ? Non, il se dissimule, c'est le vice se parant des atours de la vertu, parce que pratiquement personne ne contesterait la vertu, ni ne soutiendrait ouvertement le vice. Il n'y aurait probablement pas un gros pari à faire en disant que plus personne ne veut entendre parler des tricheurs, des menteurs et autres usurpateurs, personne n'étant généralement disposé à croire aux intentions prétendument bienveillantes d'un menteur avéré.

Certains seront tentés de tempérer quelque peu sur les intentions des politiciens en campagne. On peut en effet

croire assez volontiers que pour certains, surtout en début de carrière, les bonnes intentions sont réelles. Mais le pouvoir, au moins dans sa forme actuelle, a une caractéristique tout à fait regrettable : il corrompt. Il faudrait des hommes et des femmes d'une exceptionnelle intégrité pour résister aux sirènes de la corruption. C'est depuis des siècles un problème récurrent qu'il n'est pas simple de résoudre.

Pourrait-on envisager une solution ? Les chapitres qui suivent tenteront de présenter une réponse affirmative à cette épineuse question. Cette proposition s'appuie principalement sur deux éléments. D'abord, sur le bon emploi des mots, ensuite sur des éléments reposant sur la psychologie la plus élémentaire. Avant d'aborder le lexique de base, attardons-nous un instant sur cette dimension psychologique. Il est de notoriété publique que lorsque des personnes disposent d'un pouvoir quelconque, pouvoir défini dans un texte de loi, ceux sur qui s'exerce ce pouvoir, ayant admis la légitimité du mandataire et la validité dudit texte de loi, ne remettent généralement pas en question cette autorité. Il peut alors être tentant pour celui qui l'exerce d'abuser de sa position. Prenons un cas courant : l'agent de police. Ce dernier veille à la bonne application de la loi par les citoyens et ces derniers sont habituellement

respectueux à l'égard de cet agent. Depuis fort longtemps pourtant, les agents exercent généralement leur mandat en binômes ou en petits groupes plus nombreux. Cela limite d'une part les velléités contestataires que pourraient avoir certains contrevenants, mais cela bride aussi les agents eux-même, chacun d'eux voyant parfaitement ce que font ses collègues. On réduit alors très notablement les possibilités d'abus de pouvoir. Bien sur, il arrive que de tels abus se produisent néanmoins, et c'est en effet possible lorsque tous les agents d'une même unité deviennent complices et se soutiennent mutuellement dans leurs exactions. Mais ces cas sont généralement marginaux.

Un tel schéma peut être transposé dans de très nombreux cas de la vie courante, comme dans certaines structures. Ainsi, ce principe consistant à confier une responsabilité à un collège de mandataires plutôt qu'à un seul individu se retrouve par exemple dans certains tribunaux. Si l'on confiait de tels mandats à des personnes seules, on supprimerait *de facto* la possibilité de contrôle par les pairs de l'exercice du pouvoir considéré, ouvrant ainsi la porte aux abus. Avec un collège de mandataires, chacun d'entre eux exerce implicitement un contrôle sur ses pairs... jusqu'à ce qu'ils finissent par s'accorder dans une coupable complicité pour déborder des limites de leurs

prérogatives. Mais plus le groupe est important, plus il sera difficile d'obtenir une parfaite unanimité dans le délit.

Ce qui fera pencher d'un coté ou de l'autre de la frontière entre la Justice et le despotisme, ce sera d'abord le fait que la majorité des citoyens, selon la nation, l'époque et les valeurs généralement admises, privilégiera davantage la vertu ou le vice ; ensuite, chacun sera plus ou moins conscient des implications et devoirs rattachés à ce choix personnel. On peut d'ores et déjà considérer que si le vice est majoritaire, dans tous les cas de figures, on aboutira au chaos. Si au contraire la vertu est majoritaire, alors on pourra envisager une société vivant harmonieusement. Il n'y a pas de milieu : il existera toujours des individus en marge de l'ensemble de la société et contestant cette dernière, qu'elle soit vicieuse ou vertueuse, à ce détail près que ceux qui s'objecteront à la vertu le feront toujours « *au nom de la vertu* », jamais l'inverse, et en usant par exemple de discours présentant ce qu'ils contestent comme passéiste, obsolète, ringard et autres dénigrements, prétendant que l'on pourrait faire mieux, comme si ce qui aura pourtant permis que nous-même en arrivions un jour à notre tour à constituer la société, ce qu'ont réalisé nos prédécesseurs, ne valait pas un clou.

Nous parlons là des notions de bien et de mal. Mais c'est là un questionnement qui est toujours individuel. On ne

peut en effet pas parler de ce qui est bien en désignant ce qui est « *officiellement* » considéré comme « *bien* » si l'on pense soi-même que ça ne l'est pas. Chacun exprime généralement dans son propos selon ce qu'il pensera et croira fondamentalement.

Essayez un court instant d'imaginer un candidat faisant un discours électoral pour vous annoncer qu'il n'a pas du tout l'intention de s'occuper d'exécuter son mandat mais de s'attacher à exploiter toutes les possibilités qui se présenteront pour lui faire gagner davantage d'argent. Bien entendu, personne n'a jamais vu un candidat tenir ce genre de discours. Pourtant, un trop grand nombre de ceux qui ont obtenu leur mandat ont assez fidèlement mis en œuvre un tel programme : mais alors pourquoi donc leur campagne électorale n'en a pas fait état et au contraire a été ponctuée de promesses ? Ou, formulé autrement, pourquoi ont-ils menti si ce n'était pas pour tromper l'électeur et obtenir le mandat ? Quelques-uns oseront arguer du fait qu'entre l'élection et leur prise de fonction les conditions ont changé au point de les forcer à revoir leurs priorités : mais alors pourquoi, se rendant compte qu'il leur serait impossible de tenir leurs promesses, n'ont-ils pas démissionné en expliquant ces raisons ? L'élu qui a obtenu son mandat par le mensonge, si l'on y réfléchit un tant soit peu, a purement et simplement volé les électeurs.

Il ne s'est pas occupé d'une quelconque impossibilité, tout simplement parce qu'il n'a jamais eu l'intention de tenir ses promesses. Il perçoit indûment des émoluments souvent plus que généreux et totalement disproportionnés par rapport au retour attendu par ses électeurs.

Le problème se résume donc au choix que l'on fait entre bien et mal, entre vérité et mensonge, entre vertu et vice. Quelques-uns diront que ce choix ne peut être toujours manichéen, on entendra parler de compromis. En l'occurrence, faire un compromis consisterait donc à céder un peu de terrain au vice pour justifier d'être moins vertueux. Est-ce acceptable ? La réponse à cette question est et restera propre à chacun. De ce fait, il appartient à chacun de mesurer l'étendue de sa propre responsabilité dans les conséquences induites par ses choix, pour soi-même certes, mais également pour ses contemporains.

Cela doit amener chacun à ne pas juste considérer le « *comment* » obtenir un résultat donné ; on doit également s'interroger sur le « *pourquoi* » qui n'est pas moins important. Une telle manière de considérer les problèmes amènera chacun vers des solutions beaucoup plus durables et surtout beaucoup plus largement admises sur le long terme. En effet, certains choix peuvent à court terme avoir des conséquences fort séduisantes, mais sur le long terme, il n'est pas rare que cela donne lieu à de très amers regrets

parce que l'on aura pas mesuré ces conséquences en prenant en compte certains paramètres qui se révéleront au fil du temps très importants : on se dira alors « *Si j'avais su...* », mais bien entendu il sera trop tard, et les dommages pourront être alors irréparables. Mais nous allons revenir plus longuement sur ce choix entre vice et vertu dans un chapitre à venir plus loin.

Quelques définitions

On ne peut appuyer une thèse avec des raisonnements qui comporteraient des termes détournés de leur sens. Ainsi, on ne peut honnêtement pas critiquer la démocratie en France dans la mesure où, en pratique, la démocratie n'existe plus. Elle n'a de fait jamais réellement existé. Ce qu'on peut en revanche critiquer, c'est l'emploi de ce mot pour désigner tout à fait autre chose, de parler de démocratie pour désigner un système oligarchique qui n'a que faire de l'intérêt ou des souhaits de la population dans son ensemble.

Établir une convention

Toute action de groupe requiert des conventions partagées par tous. Ainsi, les mots d'une langue sont une convention, chaque mot doit avoir le même sens pour tous de sorte que les phrases prononcées ont la même signification pour tous. Il ne s'agit pas ici de contester les interprétations des uns ou des autres, il s'agit d'abord d'établir une convention basée sur des éléments déjà largement connus, convention qu'il faudra garder à l'esprit au fil de la lecture de ces pages.

Il apparaît donc important de commencer par définir un certain nombre de mots en s'appuyant essentiellement sur

leur étymologie. En France, ainsi que dans un certain nombre d'autres pays du monde, nous avons l'insigne privilège d'employer la langue française, langue d'une considérable richesse permettant les subtilités et les nuances les plus fines pour exprimer très exactement ce que l'on souhaite transmettre. Chacun des mots qui vont être définis ici pourrait faire individuellement l'objet d'une étude complète, certains ont du reste été traités de cette manière dans des livres entiers.

On peut ainsi penser au mot *citoyen* qui a été fort bien décrit de façon très étendue dans un ouvrage de Louis-Albert Serrut dans *De la citoyenneté – Histoire et émergence d'un concept en mutation* paru en 2016 aux Éditions du Cygne.

Le mot *nation* a fait l'objet d'un ouvrage écrit par Ernest Renan au XIX^e siècle sous le titre *Qu'est-ce qu'une nation ?* (1869).

On devrait également s'attarder un moment sur le mot *République*, ou encore *souveraineté*, et ainsi de suite pour quelques autres mots, mais l'objet de cet ouvrage n'est pas de faire un dictionnaire complet. La liste de ces définitions sera limitée à quelques mots absolument essentiels pour une compréhension correcte de ces pages.

Il n'est enfin pas question de débattre sur l'interprétation qu'il faut donner de tel ou tel mot, nous établissons une convention pour fixer une définition sur la base de laquelle nous devons nous accorder pour une compréhension commune des propos exprimés. Ainsi, si quelqu'un fait référence à un mot particulier en disant « *Ce n'est pas du tout ce que signifie ce mot* », il convient d'insister sur le fait que le propos a été construit en s'appuyant sur la définition de cette convention et que si on applique une autre définition, alors le propos prend un autre sens qui dénature complètement l'idée ainsi exprimée.

Nous verrons donc au préalable quelques mots en commençant par la définition qu'en donne le Larousse¹ afin d'en établir une signification de base, sens dans lequel il conviendra de les entendre au fil de la lecture.

République

Définition : n.f. (lat. *res publica*, chose publique)

1. Régime politique dans lequel le pouvoir est partagé, et où la fonction de chef de l'État n'est pas héréditaire.
République aristocratique, populaire.
2. (Avec une majuscule) État, pays ayant cette forme d'organisation. *La République française.*

¹ *Le Petit Larousse*, éd. 1998.

3. *Vieux. La chose publique, l'État.*

Encyclopédique : apparu au VI^e siècle av. J.C. à Rome, le terme de *république* est appliqué au Moyen Âge à certains régimes aristocratiques (Venise notamment) avant de renvoyer, au XVIII^e siècle, à une réalité plus démocratique (États-Unis, France). Adoptée par des régimes politiques divers, la république n'induit pas nécessairement la démocratie (pas plus que la démocratie ne suppose nécessairement la république)

Il est intéressant d'observer la troisième version que présente le Larousse et qui est tout simplement la traduction du latin *res publica* d'où est originaire le mot *république*. Si on fait, par prudence, abstraction de la définition que peuvent en donner les politiciens ou les médias et qu'on s'en tient à cette simple définition, alors la perspective peut être fort simple : dans une démocratie, la république est, globalement, la forme de l'outil administratif dont se dote une population pour gérer les affaires communes, outil qui est donc au service des citoyens. Dans le cadre de ces pages, il serait oiseux de s'étendre ici sur ce que pourrait être la république dans un système autre que la démocratie, l'objectif étant résumé dans le titre de cet ouvrage : bâtir une démocratie.

Citoyen

Il m'est apparu que ce mot est aujourd'hui employé comme un adjectif, un qualificatif comme on parlerait d'une boisson qui a le goût du café. Mais ce qui nous intéresse en l'occurrence, c'est que ce soit du café ou au contraire que ce n'en soit pas, et, sur cette certitude, on pourra dès lors choisir d'en consommer ou non. Derrière cette idée peut transparaître quelque chose de pernicieux consistant à vider le mot de sa substance. Mais ce mot est bel et bien un substantif, et non un qualificatif. On est un citoyen, à part entière, ou bien on ne l'est pas : en soi, cela répond à une définition bien spécifique qu'il convient de remettre à sa véritable place.

Définition : n.m. (de *cité*) :

- Dans l'Antiquité, personne qui jouissait du droit de cité. *Un citoyen romain.*
- Personne jouissant, dans l'État dont il relève, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote (par opposition aux étrangers).
- Sous la Révolution française, appellation que les Sans-culottes substituèrent, à partir de 1792, à celle de « *monsieur* », jugée aristocratique.

On notera l'origine qu'on retrouve dans l'expression « *avoir droit de cité* », ce qui se traduit par « *pouvoir être* »

admis dans un domaine déterminé ». Le *droit de cité* est un ensemble de privilèges qui étaient attachés à la qualité de citoyen d'une cité antique, de membre à part entière de la cité.

Il est intéressant d'observer le premier détournement qui apparut lors de la Révolution, visant de toute évidence moins le rejet du sens originel du mot qu'une opposition à un statut lié à un régime monarchique, c'est-à-dire que ce n'était pas un rejet du fond mais de la forme.

Élite

Il est habituel de parler des personnes qui sont en charge des instances nationales en parlant de « *l'élite* ». Dans l'esprit de tous, cela correspond à cette image assez simple :

Définition : n.f. (ancien participe passé de *élire*).
Petit groupe considéré comme ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué. <> *D'élite* : qui se distingue par de grandes qualités. *Sujet d'élite*.

Au vu des personnages considérés dans le gouvernement et les instances dirigeantes en France (et ailleurs), il apparaît que nous sommes fort loin du compte. De plus en plus d'hommes et de femmes politiques se distinguent, certes, mais pas par l'excellence. Combien d'entre eux font

l'actualité des rubriques judiciaires de la presse, combien font des choix discutables et les mettent en œuvre en dépit d'une opposition plus ou moins importante de la population et au mépris des arguments qui leur sont opposés alors que les promoteurs honnêtes d'une solution juste sauraient présenter un argumentaire en mesure d'emporter la grande majorité de suffrages. Et ne parlons même pas des scandales financiers en lien avec des gaspillages éhontés ou encore des sommes totalement injustifiées qui sont allouées à certains de ces personnages peu honorables au mépris des citoyens qui, à la fin du compte, payent l'addition mais qui n'ont pas voix au chapitre quant à l'affectation de ces fonds.

Nous sommes en réalité très loin de ce que nous attendons tous d'une élite. Se pose alors sans doute la question du choix des personnes qui entrent dans ce cercle restreint, demandons-nous qui les désigne et leur confie des responsabilités qui affecteront tout ou partie de la population. Beaucoup trop souvent, on se rend compte que telle ou telle nomination s'est faite par cooptation de certains personnages déjà en place et non sur des critères d'excellence en lien avec les responsabilités à endosser. On peut du reste noter que c'est par exemple de cette manière fort contestable que sont désignés la plupart des candidats à la députation.

On a pu assister à une telle mascarade lors de la désignation de candidats pour l'élection présidentielle de 2017 : deux partis politiques, l'un à droite, l'autre à gauche, ont chacun de leur côté organisé une sorte de pré-élection destinée à choisir quel candidat représenterait ce parti au scrutin présidentiel. Bien entendu, les candidats à cette présélection n'étaient pas désignés par les citoyens eux-mêmes, on a même vu un dirigeant syndical se voir refuser toute participation. Pire, les électeurs devaient payer pour voter. Les sommes exigées étaient certes assez dérisoires, un ou deux euros, mais, multipliées par les millions d'électeurs qui ont participé à ce cirque, elles n'en ont pas moins constitué des sommes fort conséquentes dans les caisses de ces partis pour financer la vraie campagne présidentielle qui devait suivre. Bien entendu, ces élections préliminaires singeaient les primaires américaines, mais n'avaient strictement rien d'officiel, et ouvraient de ce fait la porte à toutes les tromperies imaginables.

Nation

Terme souvent employé en lieu et place de « *pays* », mais à tort si l'on s'en tient à la seule définition qu'en donne le Larousse :

Définition : n.f. (du latin *natio*)

Grande communauté humaine, le plus souvent installée sur un même territoire, et qui possède une unité historique, linguistique, culturelle, et économique plus ou moins forte.

En droit : communauté politique distincte des individus qui la composent et titulaire de la souveraineté.

En somme, on pourrait définir la nation comme un tout formé d'un territoire indissociablement assorti de ses habitants. L'un ne va pas sans l'autre dans la perspective envisagée ici. Mais comme l'indique également la première partie de la définition, il faut rattacher un certain nombre d'éléments aux habitants de la nation : une langue commune, ce qui permet accessoirement de partager une culture commune, une histoire commune ou encore des histoires qui ont un jour convergé. Si on prend l'exemple de la France, différentes régions avaient des histoires distinctes, mais peu à peu, la langue s'étant uniformisée, au fil des siècles et au gré des conquêtes dans un sens ou l'autre, ces histoires se sont rejointes pour n'en former plus qu'une seule.

Démocratie

Terme sans doute le plus détourné aujourd'hui, terme qu'il convient de remettre à sa juste place.

Définition : n.f. du grec Δημοκρατία / *dēmokratía*, combinaison de δῆμος / *dēmos* (le peuple) et κράτος / *kratos* (autorité, pouvoir)

Régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même, sans intermédiaire d'un organe représentatif (*démocratie directe*) ou par représentants interposés (*démocratie représentative*)

Des auteurs fort savants ont écrit des livres entiers sur ce thème, mais ce n'est pas exactement le but recherché ici. Il n'en demeure pas moins que, sans pour autant s'étendre sur des dizaines de pages, la signification même de ce mot doit être claire pour tous, et doit surtout être la même pour tous. Le sens des mots, déjà évoqué en introduction de ce chapitre, doit être admis par tous les membres d'une même communauté afin que tous comprennent la même chose lorsque l'un de ses membres s'exprime, et ce sera ici d'autant plus important que l'idée exprimée repose sur cette définition. Nous y reviendrons ultérieurement beaucoup plus longuement.

Constitution

Nous parlerons surtout ici du texte fondateur de la République française, mais considérez que cela pourrait

tout aussi bien s'appliquer sur la Constitution de n'importe quel pays.

Définition : n.f. (lat. *Constitutio*).

Ensemble des textes fondamentaux qui établissent la forme d'un gouvernement, règlent les rapports entre gouvernants et gouvernés, et déterminent l'organisation des pouvoirs publics.

Cette synthèse semble relativement complète, pourtant, je prends ici la liberté d'y ajouter quelques précisions essentielles et nécessaires, la définition devenant alors :

Ensemble des textes fondamentaux qui établissent la forme d'un gouvernement, règlent les rapports entre gouvernants et gouvernés, et déterminent l'organisation, *les prérogatives et les limites de ces prérogatives* des pouvoirs publics.

La Constitution doit en effet servir à contrôler le pouvoir, et donc à fixer les rôles et les limites des différents éléments constituant les pouvoirs publics. C'est par ailleurs l'ensemble de textes fixant les règles générales sur lesquelles devront s'appuyer tous les textes législatifs et réglementaires affectant l'ensemble de la nation, ses citoyens aussi bien que toute personne ne possédant pas la citoyenneté mais résidant sur le territoire de la nation ainsi

que les personnes morales que sont les entreprises ou toutes les associations.

C'est la Constitution qui détermine les différents rôles et la structure des pouvoirs publics ; par exemple, elle définit le rôle du président de la République, de son gouvernement, de l'appareil législatif, des cours de justice, etc.. Elle désigne donc également qui légifère, qui élabore et vote les lois, à qui s'appliquent ou non ces dernières, ainsi bien entendu que les limites au-delà desquelles on ne peut légiférer.

Un autre aspect de la Constitution, c'est qu'elle devrait être connue de tous, et donc rédigée de telle sorte que tous puissent la comprendre sans devoir faire appel à l'expertise d'un juriste versé dans les subtilités du jargon de la magistrature.

Définissant un contrôle sur les pouvoirs publics, la Constitution ne peut ni ne doit en aucun cas être écrite par des gens de pouvoir. Cela placerait *de facto* le rédacteur en conflit d'intérêt puisque c'est d'abord son rôle et ses prérogatives qui doivent être limités et régis par la Constitution. Or nous savons tous pertinemment quelles peuvent être les faiblesses humaines et à quel point les tentations peuvent être grandes lorsqu'un individu est en position de conflit d'intérêt. Si les citoyens écrivent eux-mêmes la constitution, les rôles au sein des pouvoirs

publics deviendraient dès lors nettement moins attractifs pour bon nombre de personnes ayant fait de la politique une lucrative activité professionnelle, puisqu'elles se retrouveraient dans l'obligation de rendre des comptes à la nation et à assumer les responsabilités de leurs choix, voire, dans les cas les plus graves, à encourir les sanctions qui découleraient des manquements aux obligations de leurs charges.

Loi

Définition : n.f. (lat. *lex, legis*) : Ensemble des règles juridiques, des prescriptions légales.

Ce sont les règles dont une société se dote afin de permettre que tous vivent en harmonie. Il existe bien entendu différents niveaux de lois en commençant par la Constitution, vue précédemment, à laquelle toutes les lois doivent être conformes.

Fondamentalement, la loi a pour première destination la protection du citoyen, ce que nous verrons ultérieurement dans un développement plus détaillé.

Souveraineté

Définition : n.f

1. Autorité suprême. *Souveraineté du peuple.*

1. Pouvoir suprême reconnu à l'État, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national et son indépendance dans l'ordre international, où il n'est limité que par ses propres engagements. <> *Souveraineté nationale* : principe du droit public français selon lequel la souveraineté, jadis exercée par le roi, l'est aujourd'hui par les représentants du peuple. – *Souveraineté populaire* : principe selon lequel la souveraineté appartient, directement ou non, à l'ensemble des citoyens. (Traditionnellement opposée à la *souveraineté nationale*, elle sous-tend la notion de référendum.)

Formulé autrement, on peut reprendre un extrait d'un article de la charte des Nations unies qui parle du « *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* ». Au sein d'une nation, les citoyens, ou leurs représentants selon la forme de leur système politique, décident de ce qu'ils peuvent faire ou non. En France, on définit ainsi quatre attributs de la souveraineté d'un État :

- Battre monnaie ;
- Faire les lois ;
- Rendre la justice ;
- Décider de la paix ou de la guerre.

Si donc une entité supra-nationale exerce un de ces pouvoirs en lieu et place d'un État, ce dernier ne peut prétendre être souverain. Or dans un pays se réclamant pourtant comme démocratique, cela implique que les citoyens n'ont plus le pouvoir de décider eux-mêmes sur les sujets relevant du pouvoir ainsi confisqué. Si on prend l'exemple de la France en 2018, le tour est rapidement fait :

- La monnaie est l'euro et relève de la Banque centrale européenne dont le siège est à Francfort en Allemagne, BCE qui a seule l'initiative sur l'émission et le contrôle de la monnaie;
- Faire les lois : le parlement français est essentiellement occupé à transposer en droit français les directives de la Commission européenne, directives qui ne sont donc pas définies par une quelconque autorité française, et encore moins pas ses citoyens ;
- Il ne reste que quelques fragments de la justice, et encore, c'est pour faire appliquer la loi définie par Bruxelles et la cour de justice de l'Union européenne.
- Comme membre de l'Union européenne, la France est soumise à l'article 42 du traité de Lisbonne qui place les États de l'Union sous la tutelle de l'OTAN

dont le siège est à Bruxelles mais qui est bien entendu dirigée depuis Washington par le gouvernement américain.

En résumé, la France a perdu sa souveraineté depuis son adhésion à l'Union européenne : donc les discours de politiciens évoquant notre souveraineté sans pour autant accepter l'idée d'une sortie de l'Union européenne se moquent ouvertement de nous ou bien sont complètement ignorants des lois et traités qui ont cours en France.

Un autre exemple tout aussi édifiant : fin novembre 2018, le gouvernement italien a vu son budget retoqué par la Commission européenne, laquelle a même menacé l'Italie de sanctions financières si le gouvernement de monsieur Salvini ne revoyait pas son budget à la baisse afin de maintenir la politique d'austérité et de rester en dessous d'un seuil de déficit défini par Bruxelles. Qui pourrait dès lors prétendre que l'Italie est une nation souveraine ?

Encore un cas, en Suisse cette fois-ci, le dimanche 25 novembre a lieu une votation éminemment importante : une initiative pour l'autodétermination. Le site internet *admin.ch* présente la question ainsi :

L'initiative pour l'autodétermination propose une nouvelle approche pour les cas de conflits entre la Constitution fédérale et les traités internationaux conclus par la Suisse. L'idée est la

suivante : si une initiative populaire acceptée par le peuple est en conflit avec un traité international déjà conclu, la Constitution devra primer (sous réserve des règles impératives du droit international, comme l'interdiction de la torture). Le traité devra quant à lui être renégocié avec les États concernés, voire dénoncé en cas d'échec des négociations. Actuellement, en cas de conflits entre la Constitution et un traité international, une solution, par le biais de procédures démocratiques, est favorisée. Dans la plupart des cas, une modification de loi par le biais d'un référendum facultatif est favorisée.

La question de la démocratie est assez évidente et, selon le choix des citoyens helvétiques, il restera une brèche dans cette démocratie si les décisions d'un juge d'une cour internationale vont à l'encontre de la Constitution de la confédération. Cette proposition a été rejetée par les citoyens suisses, le *oui* n'ayant obtenu qu'un tiers des suffrages avec un taux de participation de moins de 48 %. Il sera pourtant intéressant de s'interroger sur la légitimité d'un juge d'une cour internationale vis-à-vis de l'État suisse si une de ces décisions ne tient aucun compte de la Constitution helvétique : comment une loi issue d'un choix populaire pourrait-elle être contrée par un choix venant de l'étranger ?

On peut d'ailleurs, en marge de cette fort importante question, s'interroger sur un aspect de la politique des États-Unis qui, dans bien des cas, refuse de signer certains accords internationaux que la plupart des pays occidentaux ont pourtant adoptés : on peut penser en effet que le but premier de ce refus est de ne pas reconnaître ni *a fortiori* admettre la compétence d'un juge d'une cour internationale sur la politique intérieure américaine.

En lecteur avisé, vous aurez compris que la souveraineté d'un pays comme la France passe par la sortie de l'Union européenne : mais cela n'interdit en aucune façon d'avoir des relations diplomatiques et commerciales avec d'autres pays, bien loin de là. Du reste, pour terminer avec la Suisse évoquée ici, ce pays n'est ni dans l'Union européenne ni membre de l'OTAN, et pourtant ce n'est pas une zone sinistrée, loin s'en faut, et les citoyens choisissent eux-mêmes une bonne part de la politique qu'ils veulent ou non voir appliquée.

Cependant, ces échanges sur une base bilatérale doivent se faire selon la politique choisie et décidée par les citoyens de ces pays, et non par des technocrates ne défendant même pas les intérêts de l'une ou l'autre des nations concernées mais d'une entité se plaçant au-dessus, et ce sans même consulter les citoyens concernés. Lorsque vous-même souhaitez avoir des échanges avec quelqu'un, est-ce

qu'il vous viendrait à l'esprit de laisser vos négociations entre les mains d'un tiers qui déciderait de ce que vous pouvez ou non accepter ? Gageons que non. Si cette indépendance est valable au niveau individuel, pourquoi donc ne le serait-elle plus au niveau d'une nation ? Et il y a un aspect encore plus choquant à considérer : pour l'Union européenne, les nations payent cette entité et reçoivent en retour une restitution partielle de ces montants avec en plus, comble de l'arrogance, des directives sur la manière d'user de ces sommes qui sont en outre assez conséquentes. C'est un peu comme si je me plaçais au-dessus de vos échanges avec vos contemporains moyennant une redevance annuelle, mettons que j'exigerais de vous 500 euros par an, je vous en redonnerais 400 en appelant cela *subvention*, et je vous dirais ce que vous avez le droit de faire avec cet argent, avec **votre** argent en réalité, faute de quoi je pourrais vous imposer des sanctions financières assez lourdes. Ajoutons que vous seriez en outre prié de me remercier pour ma mansuétude. Au nom de quoi une telle confiscation d'indépendance et d'autonomie est-elle acceptable ? Signeriez-vous ce genre de contrat ?

Là encore, la question est de pure rhétorique, libre à chacun de formuler ses propres réponses pour lui-même en fonction de ses propres valeurs morales.

Débat

Il peut sembler curieux de voir ici défini ce terme alors que chacun a le sentiment que son sens est pourtant évident. Mais c'est précisément parce que ce terme a été dévoyé depuis des années, principalement par des médias qui l'emploient à tort et à travers. Ce qu'ils nous montrent la plupart du temps, ce ne sont pas des débats, ce sont des joutes oratoires stériles durant lesquelles personne ne tente de trouver des points de convergence entre les protagonistes, mais où, au contraire, chacun s'acharne à faire valoir son propre avis sans le moindre égard pour les avis opposés, quitte à dénigrer les propos des autres. Ce constat est certes schématique, et il est peut-être possible, en cherchant dans les archives, de trouver de véritables débats, mais quoi qu'il en soit, ce n'est pas là ce qu'on devrait être en droit d'attendre d'un vrai débat.

Définition : n.m.

1. Examen d'un problème entraînant une discussion, parfois dirigée, entre personnes d'avis différents.
2. (En apposition, avec ou sans trait d'union) Indique que l'événement est organisé pour permettre une discussion. *Un déjeuner-débat.*
3. Conflit intérieur. *Débat de conscience.* <> pl.

1. Discussion d'un problème au sein d'une assemblée parlementaire.
2. Phase d'un procès durant l'audience où la parole est donnée aux parties et aux avocats.

La première définition donnée ici de ce qu'est un débat reste tout à fait valide et apparaît ici suffisante. C'est dans la façon d'aborder un débat que le terme a été dévoyé au fil des années. On parle en effet entre personnes défendant des avis différents. Mais il convient alors de considérer ce qui forme une opinion puisque celles des protagonistes sont différentes.

L'opinion de chacun se forge au fil des années. C'est d'abord avec l'éducation reçue des parents, puis avec l'instruction reçue à l'école, puis au collège, éventuellement plus tard à l'université ou dans les grandes écoles, cela vient aussi les personnes rencontrées au fil du temps, des livres qu'on a lus, des voyages qu'on a pu faire. Ainsi, années après années, on construit ses opinions sur toutes sortes de sujets. Mais comme chaque individu a un parcours qui lui est propre, les opinions des uns et des autres sont très logiquement différentes, parfois à peine sur des détails insignifiants, parfois de façon beaucoup plus radicale. Si l'on admet ce simple fait, alors on peut envisager qu'un débat ne doive pas consister à faire valoir sa propre opinion mais à comprendre sur quelle base

chacun des interlocuteurs a basé la sienne. En effet, les opinions divergeant parce qu'étant construites sur des bases différentes, on ne peut arriver à des solutions convergentes qu'en complétant les connaissances des uns et des autres. Un individu aura des connaissances qu'un autre n'aura pas, et réciproquement. Lorsqu'on parle « *d'élever le débat* », il faut entendre que chacun va devoir apprendre des autres, compléter ses propres connaissances. Là encore, la logique pourra amener les uns ou les autres à réviser une position sur un point donné.

Bien entendu, débattre dans cet esprit n'empêchera pas pour autant qu'un (ou plusieurs) des protagonistes restera de mauvaise foi, et nous verrons plus loin un chapitre détaillé sur la nécessité de la vertu, mais chacun pourra à tout le moins vérifier les assertions des uns et des autres, et pourra présenter ses propres arguments après analyse. Aussi, un débat n'implique pas obligatoirement qu'une solution sera immédiatement trouvée et devra peut-être s'étaler sur plusieurs séances successives.

Cet aspect sera développé plus avant un peu plus loin dans ces pages puisque les débats seront un des éléments essentiels de l'agora, idée centrale de cet ouvrage.

État

Ce terme est également souvent employé en lieu et place de « *pays* » comme nous l'avons vu plus haut avec le terme « *nation* ».

Définition : n.m. (lat. *status*) (Avec une majuscule)

1. DR. Entité politique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé. (Titulaire de la souveraineté, il personnifie juridiquement la nation) *Chef d'État, Secret d'État.* <> *État-nation* : État dont les citoyens forment un peuple ou un ensemble de populations se reconnaissant comme ressortissant essentiellement d'un pouvoir souverain émanant d'eux et les exprimant. – *État de droit* : État dans lequel les pouvoirs publics sont soumis de manière effective au respect de la légalité par voie de contrôle juridictionnel. – *État providence* : État qui intervient activement dans les domaines économique et social, pour assurer des prestations aux citoyens. – *État gendarme* : État qui se soucie uniquement de la défense, de la police et de la justice. – *Affaire d'État*, qui concerne l'intérêt public ; *fig.*, affaire importante. – *Homme d'État*, qui dirige ou a dirigé un État. – *Coup d'État* : prise

illégal du pouvoir par une personne, un groupe qui exerce des fonctions à l'intérieur de l'appareil étatique. (On parle de *putsch* en cas de coup d'État militaire.) – *Raison d'État* : considération de l'intérêt public au nom duquel est justifiée une action.

2. Ensemble des pouvoirs publics.

Si on observe le début de la première partie de cette définition, on rejoint la définition de la nation en y ajoutant le « *pouvoir institutionnalisé* ». La seconde partie, plus concise, apparaît comme une bonne simplification. Au fil de ces pages, j'entends donc ce terme comme l'ensemble des pouvoirs publics, de l'administration publique pour être plus précis, l'ensemble des institutions et organismes mis en place pour gérer le bien commun et les actions communes.

Il convient toutefois d'être prudent parce que la notion de « *pouvoir* » peut prêter à confusion : si nous considérons un régime démocratique, ce pouvoir appartient aux citoyens et non à l'État, ce dernier étant l'organisme qui le met en œuvre au service des premiers.

Pourquoi ces définitions

Il apparaît indispensable de lutter contre la langue de bois qui remplace des mots par d'autres. Lorsqu'un mot

n'est plus employé parce que remplacé par un autre, c'est généralement parce que lui est substitué un mot qui a une connotation positive que ne revêt pas le terme écarté. Or si on n'emploie plus ce mot, on ne peut plus le penser pour ce qu'il désigne, et l'autre mot choisi pour son côté positif est utilisé à dessein, rendant psychologiquement impossible toute contestation qui ferait passer celui ou celle qui s'y risquerait pour un odieux personnage qui se bat contre quelque chose de positif. Ne doutez pas un instant que des experts en neurolinguistique sont passés maîtres dans l'art de préparer les discours appropriés pour faire adopter les idées les plus détestables en obtenant les ovations de ceux qui les écoutent. Le stratagème est vicieux mais particulièrement efficace. Et cela fonctionne dans les deux sens, faire passer quelque chose de positif pour quelque chose qui au contraire est négatif. Un exemple caractéristique est le salaire : il comporte, outre le montant qui est effectivement versé au salarié, des cotisations sociales qui permettent d'avoir des systèmes de santé, un système de retraites et un certain nombre d'autres choses, et présenté de cette manière, il n'y a pas vraiment de raison de s'en plaindre puisque cela consiste à préparer des lendemains qui pourraient autrement être difficiles pour beaucoup. Mais si au lieu d'appeler cela des « *cotisations sociales* », on les appelle « *charges sociales* », le terme de **charge** évoque quelque chose de lourd, de pénible. Cela

marche tellement bien que lorsqu'un gouvernement annonce la baisse des charges sociales, on peut parfois assister à des manifestations de satisfaction de gens chantant une victoire. Ils ne se rendent même pas compte qu'on vient en réalité de couper leur salaire et que si, à l'avenir, ils tombent malades, ils seront moins bien soignés, que lorsqu'ils arriveront à l'âge de la retraite, le montant qui leur sera alors versé sera amoindri dans des proportions plus ou moins importantes. Un autre exemple, inverse cette fois-ci, vu sur une étiquette le long de la porte d'entrée d'un autobus : « *Ce véhicule est équipé d'un système de vidéo-protection.* ». Il n'y a pas si longtemps, on parlait encore de système de vidéo-surveillance. Mais le mot *surveillance* a un côté intrusif assez mal perçu, surtout par ceux qui en font l'objet. Avec une rhétorique bien rodée, on parle maintenant de **protection**. Qui donc pourrait contester l'idée même qu'on veuille protéger le public sans passer pour séditieux ? Pourtant, cela reste de la surveillance de ce même public. Ajoutons que la notion de protection incite nettement moins à s'interroger sur les services qui effectuent la surveillance vidéo ni leurs motivations réelles.

L'emploi des bons mots pour désigner les bonnes choses est absolument indispensable, les détournements

participent d'une manipulation pour tromper les gens concernés, généralement nous tous.

Vice, vertu et politique

Sans vertu, il ne saurait y avoir de démocratie.

Nous avons vu plus tôt, dans la définition de ce que devrait être un véritable débat, que la vertu chez chacun des protagonistes est un pré-requis. Il nous faut alors définir ce que sont le vice et la vertu. Il n'est en l'occurrence pas inutile d'observer certaines caractéristiques propres à l'un comme à l'autre. Ce binôme apparaît partout sous diverses formes : le mal et le bien, le mensonge et la vérité, le négatif et le positif, le pire et le meilleur, la corruption et l'intégrité, l'égoïsme et l'altruisme, la franchise et l'hypocrisie, et combien d'autres encore. Il demeure constant à travers les âges que l'homme considère généralement la vertu comme acceptable voire louable tandis que le vice est presque systématiquement rejeté et condamné. Et la raison de ce choix n'est guère difficile à comprendre, le vice tendant à nuire à l'homme, la vertu au contraire à lui être bénéfique. On pourrait s'interroger sur l'idée, finalement étrange, que certains puissent préférer le vice à la vertu. Cependant, il manque encore dans ce tableau le paramètre temporel, c'est à dire que la nuisance ou le bénéfice apparaîtront à plus ou moins long terme. Ainsi, un individu ne visant qu'un intérêt à court terme ne prendra pas la mesure de ses choix dans

cette perspective, dans la mesure où il trouve très rapidement un intérêt personnel. Un autre détail important manque encore à ce croquis. Jamais on ne voit quelqu'un de raisonnablement sensé tenter de se nuire à lui-même : quelqu'un animé par le vice nuira aux autres pour son propre bénéfice, alors que celui animé par la vertu visera un bénéfice pour tous, lui-même inclus, autant que possible, et tâchera de ne jamais nuire à qui que ce soit.

En politique, dans un monde vertueux, on doit définir des choix pour répondre aux besoins de tous ou, à tout le moins, du plus grand nombre afin que la vie en communauté se passe, autant que faire se peut, de façon harmonieuse. La mise en œuvre de ces choix impose de confier à quelques-uns le mandat d'exécuter de ces choix. Cependant, des problèmes surgissent dès lors que ceux craignant de perdre le pouvoir qui leur a ainsi été confié manœuvrent de telle sorte que l'on ne puisse plus le leur retirer. Les méthodes utilisées sont alors fort discutables : le principe consiste à faire en sorte que le plus grand nombre donne une validation au choix proposé par ce mandataire. Il est alors possible de noter que les arguments et le vocabulaire utilisés présentent toujours les choses sous un aspect positif. C'est à l'analyse que l'on peut se rendre compte que les vérités énoncées sont souvent

tronquées et incomplètes, ou n'ont de vérité que l'apparence. Certains mots employés ont une connotation positive pour l'auditeur, mais sont choisis en lieu et place d'autres mots qui exprimeraient plus justement le véritable objectif, mots choisis parce que ce sont des synonymes que tous peuvent interpréter et comprendre dans le sens voulu quand il serait plus avisé de faire preuve de prudence en les entendant.

Lorsque quelqu'un dit la vérité, il n'a nul besoin de la déguiser, en revanche, le menteur s'efforcera de donner à son propos l'aspect de la vérité. Si le faussaire s'efforce de travestir ses mensonges, cela tient au fait qu'il a, comme chacun, le nécessaire besoin d'être accepté par les autres. Or chacun associera naturellement son acceptation de la vertu et son rejet du vice au caractère montré par le locuteur. Ainsi, le menteur sera, tout aussi naturellement, associé au vice, et sera rejeté. Si le menteur agit de la sorte, c'est qu'il veut avoir ou recevoir quelque chose qu'il sait ne pouvoir obtenir s'il est évident qu'il ment.

Difficultés pour identifier le mensonge

Une personne disant toujours la vérité n'a nul besoin de faire de savants montages pour tâcher de garantir son degré de cohérence. Les faits avérés restent indiscutables, il n'y a donc pas à craindre que quiconque soulève un fait

antérieur qui montrerait la fausseté d'un propos qui y serait effectivement lié.

La première difficulté consiste à repérer le caractère mensonger d'un propos. Il est alors utile de connaître quelque peu la personne que l'on écoute. En effet, quelqu'un qui ment doit rester cohérent à long terme s'il veut conserver le soutien de ceux à qui il s'adresse, ce qui implique qu'il devra veiller à éviter les contradictions flagrantes avec des propos antérieurs. Or plus le temps passe, plus la quantité de mensonges s'accumulant est difficile à maintenir et surtout à faire coller aux faits. Une des techniques des menteurs en politique consiste alors à saturer complètement les capacités de réflexion de l'auditoire. Pour cela, les médias de masse sont un outil parfait. À la télévision, les chaînes d'information en continu déversent, dans un flot interminable, des chroniques sur l'actualité qu'ils répètent en boucle permanentes et qu'ils renouvellent au fur et à mesure, de telle sorte que l'auditoire ne dispose pas d'un seul instant de pause pour réfléchir et analyser quoi que ce soit. Il devient alors presque impossible d'établir des recoupements avec d'autres informations plus anciennes pour relever des contradictions.

Il n'est pas rare d'observer chez le menteur l'emploi de mots inappropriés pour exprimer une idée, mot dont on

détourne subtilement le véritable sens. Il laisse entendre une signification sans jamais l'exprimer explicitement. Il faut généralement beaucoup de temps pour aboutir au résultat voulu. C'est pourtant d'une redoutable efficacité et, à terme, le public entend le propos en ayant complètement oublié le sens premier du terme ainsi manipulé. On peut ainsi citer par exemple les mots « *éducation* » et « *instruction* », apparemment synonymes. En France, Sous le gouvernement Herriot, en 1928, le ministère de l'instruction publique a changé de titulature pour devenir le ministère de l'éducation. En 2020, tout le monde parle d'instruction en employant le mot « *éducation* ». Pourtant, ces deux mots n'ont pas le même sens. Des parents éduquent leurs enfants, des enseignants les instruisent, les parents transmettent des valeurs alors que les enseignants transmettent un savoir. Lorsque l'école, donc l'État, se mêle d'éduquer les enfants, il empiète sur les prérogatives familiales.

On peut parfois observer une variante subtile consistant à ajouter un mot qui, à l'analyse, est incongru dans la formulation, mais à froid présente l'aspect du bon sens. Prenons un exemple entendu pendant une période mouvementée des élections présidentielles aux États-Unis en novembre 2020 alors que des fraudes massives sont

découvertes au profit de monsieur Biden. Ce dernier a notamment dit :

« les soupçons de fraude sont un danger pour la Démocratie ».

Il y a là une sorte de renforcement de quelque chose qui est bien entendu rejeté par le plus grand nombre, à savoir « *la fraude* ». En ajoutant « *les soupçons* », on laisse agir les connotations rattachées à ce terme, connotations négatives bien entendu. Mais en réalité, il faut comprendre en l'occurrence que ces soupçons ne font pas du tout l'affaire de monsieur Biden qui fait lui-même l'objet de ces soupçons. Sa manière de s'exprimer laisse entendre que la fraude ne saurait exister dans le pays et qu'émettre des soupçons est inutile et incongru. Pourtant, ces soupçons sont bel et bien fondés, au point que quelques jours à peine après le scrutin, les preuves apparaissaient et s'égrenaient comme un collier de perles. Monsieur Biden ne condamne pas la fraude mais les soupçons, ce qui ne veut pas du tout dire la même chose.

On en arrive ainsi à faire des amalgames terriblement difficiles à extirper de l'esprit des gens qui se sont fait piéger. Prenons par exemple les mots « *gouvernement* » et « *pouvoir* », mots que tant de monde associe en omettant de se poser une question simple : « *le pouvoir de QUI ? Pourvoir sur Quoi ou sur Qui ?* ». Or, dans une authentique

démocratie, jamais un gouvernement n'est en mesure d'exercer sur les citoyens un quelconque pouvoir en dehors des prérogatives que lui confient eux-mêmes les citoyens, à savoir essentiellement à veiller sur la bonne application et le respect par tous de la loi, laquelle loi n'est en aucun cas définie par ce gouvernement mais par les citoyens eux-même. Si l'on parle de citoyen, nous avons l'obligation de nous référer à l'origine de ce terme, et, ainsi, à ce que cela représente en terme de droits et devoirs comme nous l'avons vu précédemment.

Le mensonge le plus courant sur ce point en ce début de vingt-et-unième siècle, et de fait depuis la révolution française de 1789, est qu'à la citoyenneté se rattache le droit de vote. En clair, il est expliqué que le citoyen peut tout au plus désigner le mandataire qui va voter à sa place. Mais il existe une marge conséquente entre voter et élire. On élit un mandataire, mais on vote la loi. Pourtant, trop peu de personnes font la différence et croient, généralement de bonne foi, qu'en allant aux urnes pour choisir un mandataire ils vont voter alors qu'en réalité ils vont élire.

Or dans le système occidental actuel, c'est le mandataire qui définit et vote la loi, prétendument au nom du citoyen, même si ce dernier n'est que peu, voire même pas consulté du tout en la matière. Ce n'est pas une démocratie, cela ne

l'a jamais été ; c'est, au mieux, une forme d'aristocratie, mais présentée de concert par les politiciens et les médias comme « *une démocratie* ». Le mensonge a pourtant tellement bien été gobé par les populations que l'on entend même des personnes critiquer la démocratie en pensant que notre système politique est vraiment une démocratie. Et bien entendu, personne parmi ces censeurs ne se risque à dénoncer cette imposture. Quant à ce qui les motive à maintenir la population dans cette tromperie, on est en droit de penser que cela tient à ce que « *la soupe est vraiment trop bonne pour qu'il soit question de l'abandonner* ».

« Quand le mensonge prend l'ascenseur, la vérité prend l'escalier. Pourtant, même si elle met plus de temps, la vérité finit toujours par arriver ! »

Tôt ou tard, le menteur se fait prendre et la vérité se fait jour aux yeux de tous.

Quel intérêt réel ?

Alors se pose une question que l'on entend pratiquement jamais : si le projet dissimulé est si bon, pourquoi diable vouloir le déguiser dans des mensonges au lieu de l'afficher clairement pour ce qu'il est ? Quelle justification pourrait bien rendre le mensonge acceptable ?

Mais le menteur n'a jamais de justification. Dès que l'on lui en demande, il dénigre, il se lance volontiers dans une forme d'inversion accusatoire comme si la demande n'était ni légitime ni pertinente. Les plus vicieux présenteront un avantage collectif au choix proposé, mais à l'analyse, l'avantage paraîtra souvent dérisoire face aux inconvénients, voire aux avantages beaucoup plus importants qu'il y aurait à rejeter l'option proposée.

Le menteur est toujours dans un processus de démolition de tout ce qui va à l'encontre de ce qu'il veut obtenir, que ce soit avec des mensonges ou avec de vérités tronquées ou des arguments fallacieux. Ou bien encore, le menteur se posera en victime, que ce soit de harcèlement, de discrimination et quoi d'autre encore afin de faire passer celui qui lui demande des justifications pour le méchant de l'histoire.

Toutes les astuces seront bonnes pour le menteur s'il peut réussir à décrédibiliser ceux qui s'opposent à son projet pour tromper ceux qui assistent aux échanges pour, finalement, détourner l'attention de ses tromperies et obtenir ce qui lui donne un avantage personnel.

Peut-on s'en défendre ?

Peut-être ne serait-il pas inutile de se demander s'il y a réellement lieu de s'en défendre. La vérité n'a nul besoin de justification. Les faits avérés parlent d'eux-mêmes. On peut alors établir une première règle fondamentale : il faut être irréprochable et inattaquable. On ne fait aucune concession au vice, on ne fait pas de compromis en introduisant un mensonge ici ou là, fût-ce pour des raisons tactiques dans un débat. La vérité repose toujours sur une base stable de faits et d'éléments avérés et unanimement reconnus comme vrais. Dès lors, faire la moindre concession au mensonge, ce n'est rien de moins que saper les fondements qui établissent la solidité de sa construction argumentaire, c'est scier la branche sur laquelle on est assis, parce que le mensonge finira tôt ou tard par être identifié et dénoncé comme tel, rendant tout le reste sujet à caution. La crédibilité même de la personne en sera ébranlée, si elle n'est pas purement et simplement détruite.

« Si tu dis la vérité, tu n'as à te souvenir de rien... » (Mark Twain)

Quelle confiance peut-on accorder à une personne dont on sait qu'elle a déjà été prise en flagrant délit de mensonge ? Il y a fort à parier que bien peu de monde

accordera une confiance quelconque à des menteurs reconnus comme tels. Or ces derniers le savent. Il savent en outre tout aussi bien qu'ils ont besoin de cette confiance pour obtenir quelque chose de la part des autres. Il n'est pas rare d'entendre cette vieille scie : « *Faites-moi confiance !* » sans ajout d'une raison particulière pour le justifier. Mais la confiance ne peut se demander. Il est primordial de montrer que l'on en est digne, et chacun l'accordera assez naturellement si tel est le cas.

« *Même le Diable peut citer la Bible pour
favoriser ses desseins* »

La prudence, vertu cardinale essentielle, impose pourtant d'être attentif. La confiance s'appuie le plus souvent sur des émotions. Or c'est précisément sur ces émotions qu'appuiera un menteur. En politique par exemple, on flattera votre égo en soulignant à quel point vous êtes quelqu'un de formidable, ou encore en vous culpabilisant : « *Le problème si vous n'acceptez pas, c'est que des dizaines de personnes en souffriront.* », ou ce genre d'argument qui ne montre généralement qu'une petite parcelle de vérité tout en cachant soigneusement d'autres parties de la vérité complète, la partie manquante étant propre à vous dissuader de donner suite à la requête qui vous est faite. On peut citer un exemple pour illustrer ce fait : depuis des décennies, le code de la route a évolué et

on a restreint les limites de vitesses. Et il n'est pas rare de voir un politicien vanter le résultat de ces mesures en arguant du fait que depuis 20 ou 30 ans, le nombre de morts dans les accidents de circulation ont assez considérablement baissé. Ce qu'il ne vous dit pas en revanche, c'est que dans la même période de temps, les constructeurs de véhicules ont notablement amélioré la qualité des voitures. Si pour une forme d'accident donné, une voiture se déformait trente ans plus tôt comme une boîte de carton, une voiture actuelle dans les mêmes circonstances ne se déformera pas du tout de la même manière, préservant infiniment mieux la cellule où se trouvent le conducteur et les passagers, les déformations majeures se produisant sur le reste du véhicule. De ce fait, les personnes ne seront que beaucoup plus rarement tuées. Par ailleurs, une comparaison de la tenue de route entre les deux véhicules démontrera sans peine que le plus récent sera beaucoup plus difficile à impliquer dans certains types d'accidents. Alors il est difficile de nier que rouler plus vite peut être un facteur aggravant, mais il n'en demeure pas moins que si l'on prend en compte tous les paramètres, la limitation de vitesse n'est que pour une part infime dans la baisse de la mortalité sur la route. Et on peut ajouter un élément incriminant pour les défenseurs des limitations de vitesse : et si, au lieu d'interdire aux gens de dépasser ces limites on avait imposés aux constructeurs de brider la

vitesse maximale des véhicules dès leur sortie d'usine ? Est-ce que ce blocage technique ne serait pas, finalement, plus intelligent ? Il deviendrait alors totalement inutile d'installer le moindre radar sur les autoroutes, et on en installerait beaucoup moins sur les routes nationales. Mais de ce fait, les amendes pour excès de vitesse baisseraient très notablement, ce qui serait un manque à gagner assez considérable pour l'État. Les fabricants de radars y perdraient également un chiffre d'affaire conséquent. En somme, si l'on analyse la question d'un point de vue financier, il est nettement plus rentable pour quelques-uns de laisser les choses en l'état et d'augmenter la répression sur les routes au détriment du plus grand nombre.

Identifier ce qui est véritablement important

La première ligne de défense contre le vice, c'est sans doute la maîtrise de sa langue, la mise en exergue du véritable sens des mots, et, partant de là, l'emploi des mots justes. Or on peut observer que pour en arriver à ce point, il convient de considérer l'état du système d'instruction publique qui a été opiniâtrement détruit depuis plusieurs décennies. La langue est le véhicule de la pensée. Certains se sont échinés à veiller à ce que la population ne dispose pas des meilleurs véhicules et se sont réservés ces derniers

pour leur usage personnel afin de toujours rester devant et ne jamais pouvoir être rattrapés.

Une autre voie à considérer, sans doute moins facile à appréhender, c'est la nécessité impérative d'assumer ses propres choix. Cela implique de réfléchir avant d'arrêter un choix. Beaucoup formeront des choix selon ce que peuvent suggérer d'autres personnes qu'ils considèrent comme plus capables qu'eux-mêmes au lieu de former des choix basés sur leur réflexion personnelle. Pourtant, point important à garder à l'esprit, il faut tâcher d'anticiper les implications de ses propres choix, fussent-ils basés sur des suggestions externes. Il s'agit ici d'assumer les conséquences de ses choix, quels qu'ils soient, bons ou mauvais au regard des autres. On peut faire de mauvais choix par erreur, il n'y a là rien de fondamentalement blâmable, ce qui le serait en revanche, ce serait de faire sciemment un choix dont les conséquences seraient nuisible pour les autres. Le menteur est parfaitement au fait de cela. Mais ne voulant être blâmé, il fait en sorte que personne ne se rende compte que son choix est mauvais au moins jusqu'à ce qu'il ait obtenu ce qu'il désire.

Il s'agit d'abord d'être honnête avec soi-même, peu importe ce qu'en pensent les autres. Cela ne signifie pas obligatoirement que le choix que l'on fait soit bon, pas davantage du reste qu'il soit mauvais. En revanche, cela

permet d'exprimer plus confortablement un avis en apportant des arguments sans devoir se référer à quiconque. Si l'on s'appuie sur les suggestions de quelqu'un d'autre, on a pas obligatoirement tous les éléments bien en tête pour soutenir un débat, ce qui peut devenir très embarrassant pour tout le monde et on avance pas, ou trop peu. Or un débat vise à trouver une solution à un problème, solution autant que possible satisfaisante pour tout le monde.

Parmi les détournements des mots, on peut ainsi inclure le mot « *débat* » que nous avons vu précédemment et dont on affuble ce qui n'est qu'une joute oratoire. Si l'on schématise quelque peu et que l'on lance un débat entre le vice et la vertu, il n'est pas difficile d'imaginer que le vice usera de tous les stratagèmes à sa disposition pour paraître plus crédible que la vertu aux oreilles de ceux qui assistent aux échanges, y compris pour tenter d'amener la vertu à rejoindre sa position. Il ne faut dès lors jamais perdre de vue que le vice n'est pas fondamentalement altruiste et ne présentera des propos, apparemment altruistes, qu'en les assortissant de concessions à l'égoïsme, généralement fort subtilement en faisant passer ces dernières pour trop négligeables pour qu'il soit nécessaire d'en tenir compte. Et à nouveau, il est nécessaire de s'interroger sur les motivations qui prévalent en arrière-plan de ces

déguisements du vice en vertu : pourquoi donc serait-il nécessaire de travestir le vice s'il est si bon ? Et s'il ne l'est pas, alors que cache-t-il donc d'inavouable ?

Un effet pervers de ce mode de fonctionnement, c'est le doute persistant qui peut animer certaines personnes qui vont remettre en cause tout ce qui est dit, que ce soit véridique ou non. Or s'il est tout à fait valable de remettre en cause une fausse vérité, douter de la vérité elle-même devient incongru. Il apparaît que cette suspicion de plus en plus importante à l'endroit de la vérité tient au fait que le mensonge se multiplie de façon importante et systématique. Lorsque le mensonge vous cerne de toutes parts, il n'y a pas lieu de s'étonner si l'on doute en permanence de tout ce que l'on lit ou entend. Dès lors, la vérité fait les frais de cette suspicion, aussi légitime soit cette dernière, et doit apparemment se justifier pour être reconnue et admise.

« Quand tout le monde vous ment en permanence, le résultat n'est pas que vous croyez ces mensonges mais que plus personne ne croit plus rien. Un peuple qui ne peut plus rien croire ne peut se faire une opinion. Il est privé non seulement de sa capacité d'agir mais aussi de sa capacité de penser et de juger. Et avec un tel peuple, vous pouvez faire ce que vous voulez. »

Hannah Arendt

On peut alors déduire assez logiquement un principe qu'il conviendrait pour tout un chacun de considérer avec un minimum d'intérêt : on ne peut aspirer légitimement à la vérité si l'on se permet soi-même la moindre concession au mensonge pour quelque raison que ce soit, aussi bénin paraisse ledit mensonge. Un cas courant prend pour prétexte l'humour, mais ce n'est le plus souvent drôle que pour celui qui l'exprime au dépend des autres. C'est de mauvais goût et, en fin de comptes, fait état de l'égoïsme de celui qui s'y livre en satisfaisant son plaisir personnel. Or l'égoïsme n'est en aucun cas une vertu louable.

« Toute vérité n'est pas bonne à dire. »

S'il est indéniable que le mensonge est nuisible, il faut aussi admettre que la vérité peut avoir des effets néfastes si, dans certains cas, elle est exposée crûment. Ce sera là une excuse courante de quelqu'un qui ne cultive pas la vertu, et s'il dit toute la vérité, il dévoilera ses vices. La conséquence sera immédiate et sans appel, il sera naturellement rejeté.

En politique, il ne sera pas toujours avisé de dire ce qui est la vérité à un moment donné pour des raisons stratégiques, c'est à dire que les opposants pourraient être vivement tentés de se servir de la connaissance d'un fait pour élaborer une stratégie opposée et ruiner ainsi les

plans prévus. On est cependant pas obligé pour autant de mentir, on peut simplement se taire pendant un temps sur le point considéré et ne rien céder à ceux qui insistent pour connaître les détails cachés.

Pourtant, cette question du vice et de la vertu en politique peut rapidement devenir une question cruciale pour tout un pays. Si le vice prend le dessus en politique, l'avenir d'une population peut être assez sombre, les années 2020, 2021 et 2022 en sont une illustration assez édifiante un peu partout dans le monde. La politique ne pose pas de problème en soi, ce qui en revanche doit être considéré, ce sont les valeurs mises en avant dans la définition des choix politiques, c'est à dire dans les orientations que ceux détenant le pouvoir exercent et mettent en œuvre. Mais de quel pouvoir parle-t-on ? Comme déjà mentionné plus tôt, qui doit exercer ce pouvoir, sur qui ou sur quoi s'exerce ce pouvoir ? Comment justifier qu'un individu décide de ce qu'un autre individu doit ou non faire, dire ou penser quelque chose ? En outre, qui attribue un pouvoir donné à un individu ? Il est d'autant plus important de considérer cette dernière question lorsque celui qui détient un pouvoir se l'est, d'une manière ou d'une autre, arrogé lui-même ou l'a obtenu de façon frauduleuse en corrompant des gens capable de lui apporter un soutien suffisant pour accéder au dit pouvoir.

On peut considérer qu'il soit justifié qu'un chef militaire ait le pouvoir de diriger les actions des soldats qui sont sous son commandement. Pour une bonne coordination et la réussite des opérations, il est nécessaire que tous œuvrent dans la même direction. Mais considérons maintenant le pouvoir d'un gouvernement : sur qui doit s'exercer ce pouvoir ? Est-ce qu'il relève du gouvernement de définir des lois s'appliquant à tous les citoyens ? Un amalgame trop courant fait oublier que le chef d'État n'est que ... le chef de l'État, et en aucun cas le chef du pays, et encore moins le chef de ses concitoyens. Il est, au moins théoriquement, au service des citoyens qui lui ont confié le mandat d'administrer les affaires communes à tous. C'est dans ce sens que l'on devrait entendre ce terme dans une démocratie digne de ce nom.

L'agora

Nous voici donc à présent au cœur du sujet. L'agora est l'outil par excellence de la véritable démocratie. Nous avons vu plus tôt une définition de la démocratie, or on peut observer dans cette définition l'absence même des termes *vote*, *élection* ou encore *scrutin* : en revanche, on relève le mot *souveraineté*, terme signifiant « *qui dispose de l'autorité pour prendre les décisions politiques* ». C'est donc aux citoyens de définir les lois et non à des groupes ou des individus désignés en particulier. Ces citoyens débattent sur la nécessité de légiférer sur tel ou tel point, présentent et confrontent leurs arguments, définissent les textes et les votent tous. On est là très loin des lois votées parfois à la sauvette dans un hémicycle où siègent quelques députés quand les autres sont on ne sait où. Nous avons en France tous vu des photos de l'Assemblée nationale où se trouvaient à peine quelques dizaines de députés sur les 577 qui ont été élus.

Parler de « *démocratie représentative* » est déjà un oxymore, un détournement du mot lui-même dans la mesure où les représentants ne sont pas le peuple, ils sont censés parler en leur nom, mais on assiste de plus en plus souvent à des abus, la politique des États qui fonctionnent sous ce régime l'illustre depuis des siècles. De la même

manière, il peut arriver qu'on entende parler de « démocratie participative » : les petits malins qui ont un jour élaboré ce pléonasme savaient parfaitement ce qu'ils faisaient. C'est apparemment très positif, cela invite chacun à participer. Mais vous êtes-vous posé la question de ce que serait une démocratie qui ne serait pas participative ? Est-ce à dire que la démocratie tout-court exclut toute participation, sous-entendu toute participation des citoyens ? Ici, nous parlerons exclusivement de démocratie dans son sens étymologique sans y accoler le moindre adjectif.

À l'analyse, et si l'on observe un tant soit peu l'histoire, on peut se rendre compte qu'à l'exception d'Athènes il y a 2500 ans, ou encore dans une certaine mesure pendant la Renaissance avec la République de Venise, celle de Gênes ou de Florence – encore qu'il s'agissait là davantage d'un système aristocratique que démocratique, mais l'application du tirage au sort était déjà une forme approchante de la démocratie – et quelques cas isolés du même genre, l'authentique démocratie n'a jamais vraiment existé où que ce soit. On pourrait toutefois citer le cas particulier de la Suisse qui utilise un système de votations, des référendums qui peuvent être organisés dans certaines circonstances et il arrive ainsi régulièrement que les citoyens helvétiques soient consultés sur un sujet ou un

autre, et le résultat est dès lors mis en œuvre par le gouvernement. Cela peut éventuellement causer quelques soucis : ainsi par exemple en 2014, les citoyens helvétiques ont été invités à se prononcer sur les règles de l'immigration en Suisse depuis les pays de l'Union européenne. Et les Suisses ont dit non, au grand dam des autorités de Bruxelles qui auraient préféré que les citoyens des pays de l'Union puissent librement aller travailler en Suisse sans restriction. La décision souveraine du peuple suisse a donc forcé la remise en place de quotas. Mais qui en dehors de la confédération helvétique peut prétendre à une quelconque légitimité pour contester ce choix démocratique et souverain ?

Ce qu'on nomme aujourd'hui « *démocratie* » en France n'est qu'une imposture. On nous a expliqué que nous étions en démocratie parce que nous avons le droit de vote et un gouvernement représentatif, mais dans la pratique, le citoyen n'a jamais eu la voix au chapitre en matière de législation. Pire, le citoyen n'a jamais eu son mot à dire pour définir lui-même la Constitution, texte fondateur d'une nation. Au lieu de cela, quelques rhéteurs ont su convaincre le plus grand nombre que ces textes devaient être rédigés par des « *sages* », ceux-là mêmes qui, par un curieux concours de circonstances, sont ensuite désignés pour gouverner. Ce point a du reste été évoqué plus haut, si

la Constitution, organe par essence de contrôle du pouvoir, est écrite par les gens de pouvoir, ces derniers se trouvent *de facto* en conflit d'intérêt, et ils n'ont nul intérêt à édicter des règles trop contraignantes pour eux-mêmes, commençant dès lors la tromperie parce que nous aurions justement besoin que ce contrôle soit contraignant. Par ailleurs, l'emploi d'un langage juridique hors de portée de bien des citoyens ne facilite pas la compréhension générale. Les sophistes s'en donnent à cœur-joie pour expliquer à quel point ces textes sont un progrès social en laissant croire à chacun qu'il a sa part dans la réussite de son élaboration. L'art de la duperie est exercé au maximum.

On ne peut cependant pas pour autant dire que la démocratie ne vaut rien en s'appuyant sur l'image qui en est véhiculée par ces pratiques politiciennes auxquelles nous assistons depuis des décennies. Il nous faut redonner son sens à ce mot et dénoncer la tromperie. Il arrive qu'on entende dire que la démocratie est une escroquerie, constat erroné fait par rapport à l'évidente dichotomie entre le sens étymologique du terme et les pratiques douteuses que des dirigeants peu scrupuleux habillent du mot « *démocratie* » en usurpant la qualité de démocrate. Ce constat apparaît dès lors que ces dirigeants hypocrites mentent ouvertement, lorsque l'emploi de la langue de bois devient systématique, et lorsque le délai entre le discours et les

actions est court, ne laissant pas le temps aux citoyens d'oublier complètement les termes du discours alors que les actes n'ont, très visiblement, plus beaucoup de liens avec ce qui a été annoncé.

Le principe général

Sur le modèle global de la démocratie athénienne, l'agora est l'assemblée des citoyens qui débattent et légifèrent, rien de plus, rien de moins. On ne reprendra bien entendu pas tous les principes de la Grèce antique, en particulier certaines restrictions faites aux femmes qui ne pouvaient participer, ainsi qu'aux esclaves puisque ces derniers n'existent (officiellement) plus chez nous. Ainsi, pour pouvoir être membre de l'assemblée, il suffit de posséder la pleine jouissance de sa citoyenneté. On pourra avantageusement garder la règle du quorum, aucun débat ne pouvant se dérouler si ce quorum n'est pas atteint lors des assemblées. Ce faisant, on met un terme au système des votes passés en catimini par quelques représentants épars quand les autres sont partout sauf là où ils devraient être pour exercer leur mandat.

Dans ce projet, la loi doit être établie par l'ensemble des citoyens qui, après tout, devront y être soumis. La définition même des lois sera d'autant mieux comprise et acceptée par le citoyen que ce même citoyen (au sens

large), en l'écrivant lui-même, la conçoit dans ses propres termes et non dans le jargon technique que seuls des juristes comprennent ou interprètent sans que le citoyen ne soit nécessairement en mesure d'en comprendre les explications.

Un développement sur la nature de la citoyenneté semble cependant de circonstance.

Le statut de citoyen

Si l'on s'en tient à la signification originelle du terme « *citoyen* », il n'y a aucune raison d'en détourner le sens tel qu'il était employé pour désigner certains des membres de la population dans la Rome antique ou encore à Athènes, des individus ayant qualité de citoyen, état leur conférant le droit de participer activement à la vie politique et aux choix qui étaient faits pour leur cité ou leur nation. La véritable citoyenneté ne se limite pas au droit de glisser périodiquement un bulletin de vote dans une urne, cela va bien au-delà puisque cela représente une voix libre d'exprimer un choix, un avis ou un argumentaire dans les débats publics préparant une décision devant, à terme, affecter l'ensemble de la population. Cela peut aussi signifier qu'on peut être appelé à exercer des responsabilités politiques en étant désigné dans ce but, désigné du reste d'une manière ou d'une autre, que ce soit

lors d'élections, par tirage au sort ou toute autre forme de désignation restant éventuellement à définir.

La citoyenneté n'est à confondre en aucune façon avec la nationalité. La nationalité dépend généralement de celle des parents, voire, dans certains cas, du pays dans lequel on est né si le droit du sol y est appliqué et qu'on a une ascendance issue d'un pays étranger. Tous les pays n'appliquent pas ce droit du sol : ainsi la Suisse ne donne pas la nationalité helvétique aux enfants de parents étrangers. La France en revanche applique ce principe. Mais cette nationalité ne permet pas à elle seule de participer activement à la vie politique du pays à quelque niveau que ce soit. Pour cela, il faut posséder la citoyenneté. Le défaut actuel réside dans le fait que cette citoyenneté (pour la France à tout le moins) est acquise implicitement à la majorité si l'on a la nationalité.

Un autre aspect de la citoyenneté, ce sont, outre les droits qui s'y rattachent, des devoirs dus à la nation. Dans la Grèce antique, le citoyen avait ainsi des obligations militaires, ce qui, somme toute, n'est pas incohérent si on considère l'importance de devoir défendre la nation. On peut, dans cette perspective, regretter en France la suppression du service militaire. Ce service était certes de plus en plus décrié, surtout par les intéressés qui y étaient appelés. Je n'ai du reste personnellement aucun souvenir

que cette obligation m'ait été un jour présentée comme étant liée d'une quelconque manière à ma citoyenneté. Mais on peut imaginer, sans que ce soit choquant, que la citoyenneté soit rattachée à un devoir consistant à défendre la nation en cas de conflit, ce qui implique un minimum de préparation et de formation en matière militaire. Peut-être alors que, ce service étant présenté sous cet angle et admis comme tel, la jeunesse du pays n'aurait plus le même regard à l'endroit de l'armée. On peut en outre imaginer d'autres formes de services que militaires, par exemple dans les hôpitaux ou encore d'autres possibilités qui resteraient à définir, ce que faisant il serait possible d'étendre ce service aux femmes sollicitant la citoyenneté au même titre que les hommes mais sans nécessairement devoir apprendre le maniement d'armes, ce qui d'ailleurs ouvrirait la porte de la citoyenneté aux objecteurs de conscience. Là encore, ce sont des règles qui pourraient être définies, débattues et votées en agora par les citoyens eux-mêmes au service de leur nation.

La citoyenneté devrait être considérée comme un privilège, c'est devenu un outil d'asservissement utilisé contre les citoyens à qui on explique aujourd'hui que cela leur donne le droit de vote pour désigner ceux qui représenteront la nation. Le résultat est effroyable : les campagnes électorales sont en réalité des campagnes de

propagande dégoulinantes de démagogie et de langue de bois pour promouvoir des candidats désignés en comité restreint par des groupes ou partis politiques qui n'ont, en pratique, que faire de l'intérêt des citoyens. En fin de compte, ils ne représentent plus qu'eux-mêmes et leur formation politique une fois élus. Cela doit donc redevenir un privilège, et surtout être considéré comme tel par tous. C'est une responsabilité que personne ne doit être forcé à porter, mais il serait difficilement acceptable que certains puissent jouir des privilèges qui s'y rattachent sans devoir se soumettre aux responsabilités et obligations intrinsèques.

Avec une telle approche, il est concevable que beaucoup puissent ressentir une certaine crainte. Il convient alors de préciser qu'outre ces privilèges, il y a un autre élément, beaucoup moins tangible : leur œuvre dans la société pourra, ou pas, conduire les citoyens à la grandeur. Je ne parle même pas de gloire, cette dernière étant plus souvent rattachée à un individu en particulier après qu'il eut accompli un acte sortant de la norme, mais bien de grandeur, à divers degrés, mais pour tous. Ce faisant, c'est toute la nation qui s'élèvera et sera regardée depuis l'extérieur comme un exemple enviable. Car ce qui fait réellement la grandeur d'une nation, ce n'est pas la nation en soi, ce sont ses citoyens. Si les citoyens sont médiocres,

alors la nation sera médiocre. Mais un tel objectif ne vaut-il pas la peine qu'on apprenne à surmonter la crainte des devoirs qui incombent au citoyen ? N'est-il donc pas préférable de vouloir transmettre aux générations à venir une nation grande et fière à juste titre plutôt qu'une nation médiocre et soumise aux intérêts de quelques profiteurs qui se moquent bien de la grandeur et n'ont d'intérêt pour les citoyens que s'il y a un profit substantiel à en retirer ?

On peut sans doute ajouter un autre aspect au statut de citoyen : d'abord il se mérite, ensuite il conviendrait de l'acquérir et non de l'obtenir tacitement le jour de sa majorité, au même titre qu'on obtient sa nationalité à la naissance. Et, bien entendu, la citoyenneté doit également pouvoir être retirée. Pour cela, il convient donc d'établir des règles selon lesquelles on peut ou non l'obtenir et la conserver. Ainsi, il ne serait pas dénué de sens de pouvoir la retirer à des individus qui violeraient la loi, avec peut-être quelques nuances. Retirer sa citoyenneté à quelqu'un qui aurait commis un excès de vitesse serait disproportionné, mais la retirer à quelqu'un qui aurait été condamné pour vol, pour meurtre, pour abus de biens sociaux, pour abus de pouvoir et bien d'autres cas faisant état de vices dont la société, par les lois qu'elle a établies, ne saurait tolérer qu'ils soient perpétrés, ne serait pas inéquitable et protégerait davantage la société de choix politiques

douteux. On ne pourrait certes garantir des choix toujours judicieux, mais si les citoyens ont acquis leur statut par leur probité, les chances de voir des choix néfastes pour la société seront notablement réduites. Et si on appliquait un tel principe à la classe politique actuelle, c'en serait fini de ces débats interminables sur l'application d'une peine assortie ou non de l'inéligibilité pour un élu qui aurait été pris et condamné par la justice : lui retirer d'office sa citoyenneté, indépendamment des sanctions prévues pour l'acte reproché, simplifierait la question. Il lui appartiendrait alors, pour la récupérer, de faire réellement preuve des vertus qu'on attend d'un citoyen, et je dis bien « *qu'on attend d'un citoyen* » et non « *qu'on attend d'un élu* ». Il n'appartiendrait pas aux citoyens de lui faire confiance à sa demande et sur la seule base des promesses qu'il ferait, ce serait à lui de démontrer par ses actes qu'il serait redevenu digne de la confiance de la société. Et un mandat public ne pouvant être pourvu que par un citoyen, avec le retrait de la citoyenneté s'ajouterait implicitement alors la révocation du mandat en cours. La perspective de le voir reconduire à un poste en traînant des casseroles serait définitivement enterrée pour le plus grand soulagement et le plus grand bien de la société toute entière.

De ce fait, il conviendrait de préciser à quoi correspond cette qualité de citoyen, comment elle s'acquiert, comment

elle peut éventuellement se perdre, ces règles devant, dans l'idéal, être inscrites dans la Constitution.

La taille de l'agora

Autant une agora était assez facilement envisageable dans une cité État de 30 000 habitants, surtout en excluant les esclaves, les femmes et je ne sais quelles autres catégories de personnes, cela ramenait le nombre de citoyens à une petite foule limitée et plus facile à gérer pour avoir de vrais débats, autant cela présente d'évidentes difficultés avec plusieurs millions de personnes réparties sur un territoire de plusieurs centaines de milliers de kilomètres carrés.

Organiser des débats citoyens lorsqu'un pays en compte plusieurs millions relève, au premier regard, de la gageure. Pourtant, en subdivisant le territoire en petites entités, par exemple à l'échelle des communes, voire des quartiers pour les municipalités les plus importantes, et en utilisant les techniques modernes en général et internet en particulier, on ouvre des perspectives tout à fait intéressantes pour redonner tout son sens au mot *démocratie* ainsi que pour redonner son vrai sens au mot *citoyen*. Pour les municipalités les plus importantes, on peut même imaginer des subdivisions supplémentaires, par exemple une ville comme Paris, Lyon ou encore Marseille, pourrait découper

chacun de ses arrondissements en quartiers civiques. Ce faisant, on se rapprocherait de ce qu'était l'agora il y a 2500 ans avec les cités-États comme Athènes avec une dimension humainement gérable. Cela implique bien entendu un système de coordination lorsque des débats doivent avoir lieu à l'échelle nationale, mais c'est là un détail technique qu'il sera toujours temps d'étudier beaucoup plus en profondeur une fois admis le principe général.

L'intérêt premier d'un tel découpage réside dans le fait que l'agora locale peut définir la politique locale, la mairie restant alors un organe purement administratif pour la mise en œuvre des choix et des décisions des citoyens de la commune. Dès lors qu'un débat doit s'étendre à l'échelle de la nation ou d'un niveau d'échelle intermédiaire, un système de coordination s'impose : au chapitre des idées allant dans ce sens, il y aurait la possibilité de revoir complètement le rôle du député. Ce dernier n'aurait plus de responsabilités rattachées à ce rôle en matière de législation, il deviendrait un coordinateur entre les agoras locales, d'abord au niveau des différentes agoras de sa circonscription, ensuite en transmettant à ses pairs pour faire redescendre l'information dans toutes les agoras de la zone concernée, département ou pays tout entier. Et un dernier point sur ce député : il ne serait plus élu mais tiré

au sort. Ainsi, plus de campagne électorale, plus de propagande et compte tenu du nombre de citoyens, très peu de chance de voir un député reconduit dans ses fonctions à l'issue de son mandat. On réduit dès lors très notablement les risques de corruption du paysage.

Le fonctionnement d'une agora

Un des premiers problèmes posés par de telles assemblées, c'est la place que cela prend. Mais nous sommes au XXI^e siècle et nous pourrions avantageusement nous servir des technologies maintenant éprouvées, en particulier internet. On peut imaginer une application en ligne sur laquelle le citoyen pourrait se connecter, consulter les textes en attente, ceux en cours de débat, ceux rejetés, pourrait déposer des propositions ou des amendements sur la proposition d'un autre. Les fonctionnalités resteraient à définir collectivement ; quant à l'aspect technique à ce stade, il est tout à fait secondaire.

Cet essai ne vise pas à tout résoudre, mais à proposer des pistes de réflexion que chacun pourra mesurer, analyser, s'approprier, contester, et auxquelles il pourra apporter des suggestions de modifications ; le but à terme reste d'aboutir à une forme admise par le plus grand nombre. On pourrait en outre imaginer que chaque mairie mette à disposition des citoyens non-connectés ou qui ne seraient

pas familiers avec les ordinateurs des salles avec un équipement approprié permettant de participer tout aussi activement aux débats.

Afin que les débats ne soient pas des improvisations, il serait par ailleurs souhaitable que chaque proposition ou amendement soit déposé dans un délai restant à définir avant l'assemblée. Par exemple, on pourrait concevoir l'idée suivante : un projet de loi devrait être déposé au plus tard trois semaines avant l'assemblée. Les amendements s'y rattachant devraient également être déposés, mais, faisant suite aux textes de base, devraient l'être au plus tard 3 à 5 jours avant l'assemblée. L'idée en arrière-plan de ces délais, c'est de torpiller les experts du sophisme : autant dans un débat oral improvisé on n'a guère le temps d'une analyse approfondie, autant en disposant de ce délai, il se trouvera toujours quelqu'un pour débusquer les sophismes et autres tromperies. Et ne doutons pas un seul instant qu'il y aura toujours des personnes que la démocratie dérange, personnes travaillant à en détourner le sens même depuis l'intérieur afin d'en retirer pour eux-mêmes tous les bénéfices possibles, fût-ce bien entendu au détriment de l'ensemble de la société.

Le rôle de l'agora

Certains se demanderont peut-être quel rôle pourrait bien avoir une agora dans les choix politiques de la nation : pratiquement tous les choix en matière de législation relèveront de l'agora, que ce soit la Constitution, ou toute la législation. Avec une telle structure, l'exécutif reprend le rôle correspondant à son nom : il exécute. Aucun projet de loi ne pourrait plus émaner d'un ministère : on n'attend pas d'un ministre qu'il imagine de nouvelles lois pour pouvoir appliquer sa propre politique, mais qu'il mette en application les lois décidées par les citoyens.

Dans cette perspective, le chef de l'État reprend une dimension qui n'est pas moins importante. Il représente la nation vis-à-vis des chefs d'États étrangers, il veille au respect de la Constitution, au respect des traités, en bref, on peut reprendre une bonne partie de ce qui a été défini dans la Constitution française de la V^e République. Une bonne partie, mais pas nécessairement tout.

Un point particulier me semble important à propos du chef de l'État : il n'est pas le chef du pays, et encore moins le chef de ses citoyens, et j'invite chacun à méditer cet aspect.

Une différence majeure concernant les personnes à qui sont confiées des responsabilités, c'est qu'elles doivent

pouvoir être révocables avant la fin de leur mandat si un motif assez grave est trouvé pour le justifier. D'un autre côté, je me suis toujours interrogé sur la pertinence de limiter le nombre de mandats pour un responsable politique : s'il se montre compétent, s'il est efficace à la satisfaction de tous, pourquoi diable faudrait-il lui interdire de continuer à exercer ses talents au service de tous ? Cette limitation n'a de sens que pour des élus vus dans la perspective du fonctionnement actuel, c'est-à-dire des élus choisis en comité restreint sans que les citoyens n'aient leur mot à dire, ce qui n'est rien d'autre qu'une invitation pour tous les arrivistes. Ceux-là en effet doivent être bridés, et il serait même prudent de veiller à leur interdire tout accès aux responsabilités qu'ils convoitent parce que leur objectif est bien davantage de se servir plutôt que de servir la nation. Ceci étant, si l'on considère le principe mentionné plus haut de la peine de retrait de la citoyenneté en cas de condamnation, il y aurait là un effet dissuasif pour ces arrivistes qui voudraient tenter leur chance. Mais cela sous-entend un aspect de la citoyenneté, chacun devant alors surveiller les responsables comme le lait sur le feu. Les textes doivent certes définir les rôles, mais également les sanctions qui s'appliqueraient en cas de manquements aux devoirs rattachés à l'exercice d'un mandat.

Nous avons vu à quel point les choix fait par des représentants peuvent parfois s'avérer nuisibles pour les citoyens, voire contraires aux promesses faites lors de la campagne électorale ; cette méthode dure depuis des siècles. Si nous voulons grandir, il nous faut tous apprendre et devenir d'authentiques citoyens à part entière. Le but fondamental de l'agora est le respect de la démocratie. Dans la mesure où un texte doit affecter la vie de tous les citoyens, alors tous ces citoyens doivent pouvoir donner leur avis et adopter ou rejeter les choix proposés.

Le quorum

Là encore, c'est inspiré de l'agora athénienne qui avait un quorum de 6 000 citoyens, nombre en deçà duquel aucun débat ne pouvait être tenu, et par conséquent aucun vote non plus.

Il serait parfaitement cohérent d'imposer un quorum pour les débats. On a vu trop souvent des lois votées à l'Assemblée nationale où ne siégeaient que quelques députés, parfois moins d'une vingtaine sur les 577 qui ont été élus et donc désignés pour représenter les citoyens. Cet absentéisme n'est pas acceptable, quelques dizaines de députés ne pouvant prétendre être un échantillon réellement représentatif de l'ensemble d'une population de plus de soixante millions de personnes.

Avec l'agora citoyenne et un quorum, cette question ne se poserait plus du tout, chaque citoyen se représentant lui-même et ne parlant pas au nom de qui que ce soit mais de lui-même. Ce quorum doit être significatif, le minimum devant pouvoir être considéré comme un échantillon représentatif de la population vivant sur le territoire couvert par l'agora considérée. L'avis de spécialistes en statistiques pourra être un appui utile pour définir selon l'agora à quel nombre devra être fixé ce quorum, le nombre défini devant alors être inscrit dans le règlement de l'agora considérée, et devant aussi, bien entendu, pouvoir être révisé au gré des variations de la population du territoire considéré.

Les bases de la loi

Si on part du principe fondamental que la loi est élaborée dans les agoras, alors il convient de définir sur quelle base elle doit s'écrire. Or cette base doit être, autant que faire se peut, homogène de façon à conserver l'homogénéité de la nation. Dès lors, cette loi s'appuiera nécessairement sur la Constitution.

Sur cet aspect du projet, je vais soumettre une idée que j'invite chacun à considérer avec un minimum d'intérêt quitte à ce que des arguments viennent l'enrichir, voire à ce que d'autres en démontrent l'invalidité. Je garde en effet

comme source d'inspiration la démocratie athénienne, laquelle s'était en grande partie construite sur des textes de Solon qui servaient de socle à leurs législations. Je ne m'étendrai pas sur ce point, ce n'est pas l'objet de cet ouvrage, en revanche l'idée reste valide. On pourrait ainsi avoir un socle qui serait en amont de tous les textes quels qu'ils soient, socle qui définirait la règle des règles, la loi des lois.

Je me suis également basé sur une toute autre source d'inspiration qui n'a strictement aucun lien avec l'histoire ou la philosophie puisqu'il s'agit d'une œuvre de science-fiction, et ce sera l'objet du prochain chapitre.

Je voudrais avant cela souligner un point important : lorsqu'un projet de loi émane d'une assemblée de représentants ou encore d'un gouvernement, il n'a été élaboré que par quelques personnes, au mieux quelques dizaines, qui ont imaginé le texte et ses différentes dispositions. Bien entendu, les citoyens ne sont pas consultés, mais la loi ainsi élaborée sera appliquée à tous une fois votée et adoptée. Même si quelques citoyens s'intéressent au projet de loi considéré et émettent des objections valides, ces dernières ne seront même pas regardées si ces objections vont à l'encontre de la politique que veut mener le gouvernement. Ceci illustre le simple fait

qu'on ne peut pas prétendre être en démocratie si le citoyen n'a pas son mot à dire.

Il arrive que certaines opérations de consultations soient lancées par des députés ou des sénateurs pour inviter les citoyens à discuter sur certains projets : mais cela reste limité à quelques projets qui n'ont rien de crucial pour la nation. L'agora réglerait ce problème : toutes les lois devraient émaner des citoyens eux-mêmes, et l'exécutif n'aurait qu'à les mettre en application sans discussion. Ce n'est pas la dictature du plus grand nombre sur une minorité comme l'avait un jour dit en plaisantant Pierre Desproges, ce sont les instructions d'un patron (les citoyens) à ses employés (l'administration publique). Alors seulement on pourrait effectivement parler du pouvoir des citoyens.

La loi des lois

Pourrait-on s'inspirer du principe des trois lois de la robotique imaginées par Isaac Azimov pour concevoir un socle législatif destiné cette fois-ci aux êtres humains, sorte de constitution des constitutions, la loi des lois ?

L'idée n'est peut-être pas aussi folle qu'elle peut en avoir l'air. Il convient au préalable de s'interroger sur ce qu'est la loi dans son essence. À quoi sert la loi ? En y réfléchissant bien, je pourrais résumer de la façon suivante : dans une société où cohabitent le bien et le mal, la loi est définie pour protéger chacun du mal, afin que chacun vive en bonne intelligence avec tous.

Les lois de la robotique ont été imaginées par cet auteur pour définir le socle de programmation des robots afin de protéger les êtres humains de robots qui pourraient leur nuire.

Les lois de la robotique

À l'origine, Isaac Azimov a conçu trois lois, socle logiciel de toute programmation d'un robot. Dans son œuvre *Le Cycle des robots*, on suit les pérégrinations de Daneel Olivaw, robot humanoïde ultra perfectionné qui accompagne les humains au fil de leurs conquêtes à travers

la galaxie. On retrouve ce personnage dans *Le cycle de la Fondation*, et l'on découvre sur la fin de ce cycle-ci l'introduction d'une loi zéro, qui vient donc se placer avant les trois autres, le tout permettant aux robots de protéger l'humanité contre les robots qui pourraient autrement être, dans certains cas, nuisibles à l'humanité.

En ajoutant cette loi zéro, les lois sont donc libellées comme suit :

- Loi 0. Un robot ne peut blesser l'humanité ou, par son inaction, permettre que l'humanité soit blessée;
- Loi 1. Un robot ne peut blesser un être humain ou, par son inaction permettre qu'un être humain soit blessé, sauf si cela contrevient à la première loi;
- Loi 2. Un robot doit obéir aux ordres donnés par les êtres humains, sauf si de tels ordres sont en contradiction avec la première ou la deuxième loi;
- Loi 3. Un robot doit protéger sa propre existence aussi longtemps qu'une telle protection n'est pas en contradiction avec la première, la deuxième ou la troisième loi.

Ce qu'on peut tout de suite observer, c'est que l'ordre des articles indique également une hiérarchie, aucun article ne peut enfreindre le ou les précédents. Seconde observation,

avec quatre articles simples, on protège efficacement les humains en verrouillant clairement les robots, c'est en tout cas l'idée générale.

Une adaptation

Sur le fondement d'une protection de l'humanité de ses plus mauvais éléments, on pourrait reprendre cette idée pour concevoir un socle de lois aussi simples que concises comme préambule à n'importe quelle législation, laquelle ne pourrait en aucun cas enfreindre ce préambule.

Un premier jet pourrait donner ceci :

1. La loi protège la société et préserve l'égalité de tous devant la loi. Une loi ne peut nuire à la société au sein de laquelle elle a été établie;
2. Nulle loi, décret ou règlement ne peut entraver les actions ni les choix d'un individu dans la mesure où ces actions ou ces choix ne nuisent aucunement à autrui, directement ou indirectement, et dans la mesure où cette nuisance, avérée ou potentielle, n'a pas été démontrée de façon indubitable. La loi protège l'individu et protège sa liberté aussi longtemps que cela n'entre pas en contradiction avec l'article 1 de la présente loi;

3. Un individu est tenu de respecter la loi sur l'ensemble du territoire où elle a été établie aussi longtemps que cela n'entre pas en contradiction avec le premier ou le deuxième article de la présente loi.

Des questions éthiques vont immédiatement surgir. Ainsi, le deuxième article dit presque implicitement qu'une loi pourrait permettre de nuire à un individu si, en ne le faisant pas, cela nuirait à la société. Il conviendrait peut-être d'encadrer quelque peu ce concept, en précisant qu'un individu qui, par son action, nuit à la société pourrait se voir contraint par la loi à cesser son action, voire à être sanctionné ou contraint de donner une juste réparation des torts causés.

C'est une idée générale, il reste à l'affiner et quelques esprits brillants y trouveront un intérêt quand d'autres y trouveront des objections, des débats entre les deux pouvant aboutir à la construction de ce socle pour le plus grand bénéfice de toute la société.

Une nécessaire définition de quelques termes.

Quelques mots doivent impérativement être clairement définis de telle sorte qu'aucune interprétation contradictoire ne soit possible. Ainsi, le mot « *nuire* »

pourrait soulever un certain nombre de questions. Reprenons donc la définition qu'en donne le Larousse :

« Nuire : verbe transitif ind. (à) (du latin *nocere*) 1. faire du tort, du mal, causer un dommage à. 2. Constituer un danger, une gêne, un obstacle pour. »

On peut sans doute compléter également la définition du mot *loi* vu plus tôt. Le Larousse évoque en effet une prescription de l'État. Mais fondamentalement, il s'agit d'une convention, de règles qui sont établies collectivement au sein d'une société afin que chacun vive en bonne intelligence avec les autres. Dans l'acceptation de l'idée exposée ici, l'État n'a pour charge que de la faire appliquer, pas de la définir, ce rôle, dans une démocratie digne de ce nom, restant dévolu au citoyen.

Ainsi, la loi doit certes s'appliquer à tous et être respectée par tous, mais au départ être également admise par tous ou, au minimum, par la plus grande majorité possible. On ne peut en effet pas espérer obtenir l'unanimité sur une prescription puisque les quelques individus qui se verraient interdire d'agir aux dépens des autres pourraient s'y opposer et ainsi bloquer le processus législatif. Un des principes fondamentaux de cette approche est le respect du libre-arbitre de chacun. Cependant, il apparaît clairement que certaines

concessions sont nécessaires, chaque individu ayant une pensée propre, et des valeurs individuelles qui ne sont pas nécessairement les mêmes que celles des autres. Le socle législatif doit donc être concentré sur le plus petit dénominateur commun à toute la société considérée.

Quel est le rôle de la loi ?

La loi doit préserver et protéger la vie et la liberté de tous. J'entends d'ici quelques esprits caustiques évoquer un paradoxe, parce que cela voudrait dire qu'un individu ne pourrait être privé de sa liberté d'action quel que soit le motif qui justifierait cette privation, comme par exemple le fait que l'individu en question pourrait porter atteinte à d'autres personnes. Cette liberté au niveau individuel ne doit pas donner toute latitude à un individu pour empiéter ou entraver la liberté d'autrui.

Peut-être alors convient-il de préciser que la liberté est un privilège, ou peut à tout le moins être considérée comme tel, lequel privilège doit logiquement pouvoir être retiré en cas de violation de la loi.

D'autres petits malins évoqueront les apprentis législateurs et vrais truands qui proposeraient des lois en prétendant le faire pour le bien de tous, prétexte typique de politiciens corrompus cherchant par des moyens détournés

à procurer des avantages indus à eux-mêmes ou à des partenaires dont ils cacheraient bien entendu la proximité.

La loi est un de ces éléments dont il convient de se méfier : « *Le Diable est dans les détails* ». En se basant sur ce principe vieux comme le monde, des politiciens peu scrupuleux se sont fait une spécialité de multiplier à l'envi les lois et les amendements à n'en plus finir, réussissant surtout à perdre le citoyen dans des dédales incompréhensibles. Ce faisant, la loi est devenue, au fil des siècles, la chasse gardée de juristes, assortie de son propre langage abscons que seuls comprennent ces mêmes juristes. Mais la loi devant s'appliquer à tous, elle doit être écrite dans le langage de tous, et pouvoir être clairement comprise sans ambiguïté par tous également. Une des conséquences de cette nécessité, c'est qu'on ne peut construire une véritable démocratie que dans une société qui ne néglige pas l'instruction publique. Il est en effet indispensable d'avoir le tout petit minimum d'instruction nécessaire pour s'exprimer convenablement et comprendre les textes que tous élaborent et adoptent. À cet égard, il est affligeant de constater une baisse de niveau assez significative en France depuis trente ou quarante ans, et de rencontrer aujourd'hui des jeunes gens se présenter à l'examen du baccalauréat sans savoir écrire une page sans faute d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe.

Par ailleurs, il n'y a pas lieu de légiférer systématiquement et à tout bout de champ sur tout et n'importe quoi comme on peut le voir aujourd'hui dans les parlements de beaucoup de pays. Ce qui doit rester impérativement mis en avant, c'est la responsabilité du citoyen, devant la loi d'une part, vis-à-vis de ses concitoyens d'autre part, et enfin – et surtout – ledit citoyen doit assumer personnellement ses responsabilités. Or les assumer, cela signifie que chacun doit mesurer les conséquences de ses choix. Ainsi, il devient nécessaire de mettre un terme à cette manie devenue si courante d'interdire tout et n'importe quoi au prétexte de protéger la société des individus irresponsables et de protéger ces mêmes individus d'eux-mêmes dans la mesure où ils sont clairement bien conscients de ce qu'ils font et en mesurent clairement les conséquences. La loi est affaire de compromis, mais il convient qu'elle soit admise par la plus grande proportion possible de la population sur laquelle elle doit s'appliquer.

À la proposition faite plus haut de « *loi des lois* », on pourrait alors ajouter un article :

Une loi est invalide si elle n'est pas admise par [une très large majorité (à définir)] de la population sur laquelle elle s'applique, sauf si cela contrevient au premier, deuxième ou troisième article de la présente loi.

Se pose alors la question de la proportion considérée comme valide pour que le vote d'une loi s'applique ou non. Il existe plusieurs possibilités :

1. La majorité simple, à savoir 50 % des citoyens inscrits plus 1 ;
2. La majorité qualifiée dont la proportion reste à définir, par exemple les deux tiers, les trois quarts ou encore les quatre cinquièmes des citoyens inscrits ;
3. L'unanimité, donc tous les citoyens inscrits.

Il peut même y avoir des variantes en introduisant la possibilité de ne comptabiliser que les citoyens votants au lieu des citoyens inscrits, mais je l'exclus *a priori* dans la mesure où cela introduit la possibilité d'abus jouant sur l'abstention, ce à quoi nous assistons du reste aujourd'hui en France. L'exploitation de l'abstention est quasiment devenue un sport pour bon nombre de politiciens.

On peut d'ores et déjà exclure également l'unanimité : ce serait une option bloquante et il suffirait d'un seul citoyen mal luné ou simplement défendant des valeurs très largement minoritaires pour bloquer le processus. Par ailleurs, il est important de prendre en compte que l'humanité comportant en elle une certaine proportion d'individus mauvais et nuisibles pour les autres, l'unanimité ferait leur affaire en bloquant toute possibilité

de législation à leur encontre puisque leur simple objection y mettrait un terme.

Il reste alors la majorité simple et la majorité qualifiée. J'ai tendance à privilégier la majorité qualifiée : dans la mesure où on parle de lois, si elles doivent s'appliquer à tous, on ne peut raisonnablement envisager de contrarier près de la moitié des citoyens. Par conséquent, il ne reste que la majorité qualifiée, et une proportion de deux-tiers voire de trois-quarts me semble assez rationnelle. On peut raisonnablement considérer que près de 80 % de la population peut naturellement privilégier la vertu au vice et que peut-être 3 à 5 % pencheront pour le vice. On ne serait du reste pas avisé en mettant une majorité qualifiée trop haute, par exemple à 90 ou 95 %. Si on établit par exemple cette majorité qualifiée à 75 %, et qu'on table sur 5 % de gens mauvais, cela laisse une marge, une sorte de tampon de 20 % qui exclut que les mauvais puissent bloquer l'adoption d'une loi, et laisse une certaine marge pour une opposition qui, sans être foncièrement mauvaise, trouverait qu'un projet ne convient pas à son désir de prendre certaines libertés avec la vertu.

Un socle législatif stable

Les esprits perspicaces auront sans doute remarqué une recherche de stabilité et de pérennité dans le socle

législatif de façon à ce qu'il soit suffisamment solide pour n'être jamais remis en cause au fil des décennies voire des siècles à venir. Cela n'interdit pas pour autant une évolution si, globalement, les mentalités évoluent et si les valeurs majoritairement défendues évoluent au fil du temps. Dès lors, les citoyens ayant la haute main sur la législation, ils pourront la faire évoluer selon leurs convictions.

Démocratie et souveraineté

Aucune démocratie ne saurait exister dans une nation qui ne jouirait pas de sa pleine et entière souveraineté.

« [...] la question de la souveraineté est fondatrice de la démocratie. Elle fonde la communauté politique, ce que l'on appelle le peuple, et définit un ordre politique. »²

Cela pourrait sembler évident, pourtant la pratique nous montre que certains pays ne sont pas souverains chez eux, et ne peuvent donc en aucune manière pratiquer une authentique démocratie, les décisions étant prises par une entité supra-nationale. C'est ainsi le cas par exemple de tous les pays de l'Union européenne dont les décisions viennent de la Commission européenne, et *a fortiori* dans les pays de l'Union qui sont dans la zone euro puisque les décisions en matière monétaire et le contrôle de la monnaie appartiennent à la Banque centrale européenne et non aux États.

Souveraineté monétaire

Les attributs de la souveraineté exposés plus tôt comprennent la responsabilité de « *battre monnaie* ». Je

² *Souveraineté, démocratie, laïcité* de Jacques Sapir, 2016, éditions Michalon

vais ici exposer une théorie personnelle qui fera sans doute dire à beaucoup que je suis un cinglé, et cela fera hurler toute la sphère ploutocratique, spécialement les grands pontes des milieux bancaires. Leur avis m'indiffère au-delà de toute expression et, surtout en l'occurrence, n'est pas pertinent.

« Le premier devoir d'un roi, c'est de battre monnaie »

[Louis IX, Roi de France, dit Saint Louis]

Pour comprendre clairement la signification profonde de cette nécessité, il convient de comprendre ce qu'est la monnaie, son essence même. Et les explications qui vont suivre sont bien loin des discours savants et le plus souvent obscurs des prétendus experts qui sévissent dans les médias.

On peut trouver sur ce sujet toutes sortes de documentaires, certains intéressants mais fort peu nombreux, d'autres beaucoup plus présents mais largement moins clairs. Beaucoup sont fait par des économistes distingués. Généralement, cela devient rapidement abscons parce que très technique. L'orateur tombe assez vite dans des complications techniques qui perdent l'auditeur non-averti. Dans le contexte actuel, je suis enclin à penser que c'est voulu. Largement diffusées, ces explications noient l'ensemble de la population qui, en toute logique, se

désintéresse du sujet, préférant laisser cela aux spécialistes. Et bien entendu, ces spécialistes sont le plus souvent issus du milieu bancaire.

Or les banquiers n'ont absolument aucune espèce d'intérêt à ce que vous compreniez ce que je vais expliquer ici.

Pourquoi s'interroger sur ce sujet ?

Il devient de plus en plus clair que l'euro est actuellement une monnaie fort mal en point. Ce système va finir, à court ou moyen terme, par exploser en vol. Par ailleurs, il se trouve des gens souhaitant sortir de ce piège infernal. Ainsi en va-t-il en France pour l'UPR³, un parti politique fort dynamique qui commence à prendre une certaine ampleur. Et dans le discours de l'UPR, il y a un élément de base aussi fondamental que fondateur : sortie de l'Union européenne, sortie de l'euro et sortie de l'OTAN. Monsieur Asselineau qui préside ce parti qu'il a du reste fondé a notamment exposé dans une conférence en 2012 que toutes les monnaies plurinationales à travers l'histoire ont fini par s'effondrer et disparaître.

3 Union Populaire Républicaine, parti politique fondé en 2007 par Monsieur François Asselineau, haut fonctionnaire au ministère des finances et défendant la sortie de la France de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN.

Ce qui m'amène à parler de cette question, c'est que, si j'ai un intérêt certain pour l'UPR, je garde néanmoins quelques réserves sur le discours monétaire. Le discours concernant la sortie de l'euro est très clair, très bien argumenté, solide, je ne reviendrai pas dessus, je vous renvoie aux conférences sur le site internet de l'UPR, notamment celles de Monsieur Vincent Brousseau, docteur en mathématiques et docteur en économie, ancien de la BCE et à ce titre fort qualifié pour en parler ; il est un des plus grands experts mondiaux sur l'euro. Mais c'est la suite qui est assez floue. Rien n'indique qu'il soit question de modifier le mode de fonctionnement : cela voudrait dire – je n'affirme rien, mais je n'ai pas trouvé la réponse – que le système permettant aux banques de créer de la monnaie continuerait, que l'État continuerait à vivre à crédit, à la seule différence que l'État emprunterait à nouveau auprès de sa banque centrale. Or je voudrais justement dénoncer ce système qui est, de mon point de vue, une vaste fumisterie, c'est surtout la cause majeure des problèmes de ce pays, comme d'ailleurs le problème de pratiquement tous les pays du monde depuis des siècles.

Donc je voudrais expliquer ce qu'est la monnaie, ou plutôt ce que doit être la monnaie. Je n'expliquerai pas vraiment comment cela fonctionne actuellement, tout le monde le sait ou en a au moins une idée générale assez

juste. Je voudrais plutôt expliquer comment il conviendrait que cela fonctionne. Et pour commencer, il est impératif de bien comprendre la nature même de ce qu'est fondamentalement la monnaie. Ce sujet est d'autant plus important qu'il pourrait la vie de l'humanité depuis des siècles et que tant que l'on n'aura pas mis au point une solution juste, équitable, durable et solide, les réformes politiques ne resteront que des gesticulations vaines, et même s'il y a ponctuellement des améliorations, ce ne seront que des périodes temporaires avant une rechute dans des crises à répétition.

Nature de la monnaie

Pour rester clair et concis, je vais commencer par une illustration. Supposez que vous êtes sur une île, un caillou pelé au milieu de l'océan. Il n'y a rien d'autre que vous, le caillou sous vos pieds, et, dans toutes les directions, l'océan à perte de vue. Ah si ! Vous avez quand même une chose : une petite montagne de billets de banque. Seulement voilà, il n'y a strictement rien à acheter ni à vendre. Et comme cet argent n'est même pas comestible, la conclusion la plus logique est que cet argent ne vaut même pas le prix du papier sur lequel il est imprimé.

Invertissons les choses pour illustrer une situation différente : vous êtes cette fois-ci dans le plus grand

complexe commercial qui puisse exister, entouré des boutiques regorgeant de toutes les marchandises possibles et imaginables. Mais, pour terminer l'inversion, vous n'avez cette fois-ci pas un centime en poche. Résultat, vous n'êtes pas plus avancé, l'argent aurait eu cette fois-ci de la valeur, mais vous n'en avez pas.

Quelle est donc la valeur intrinsèque de l'argent : c'est la représentation de la valeur des choses. Il n'a de valeur que s'il y a des choses qui peuvent être achetées. Si des choses existent mais que la monnaie correspondante n'existe pas, on est contraint de passer par un système de troc, ce qui n'est généralement pas du tout pratique, cela devient tout à fait ingérable à l'échelle d'un pays. De même que s'il existe de l'argent sans qu'aucune marchandise n'existe, l'argent ne vaut strictement rien.

Fondamentalement, l'homme travaille pour produire de quoi échanger avec d'autres ce dont il a lui-même besoin. L'un produit de quoi manger, un autre de quoi se loger, un autre encore de quoi se vêtir, se meubler, se déplacer, etc. Mais si à l'échelle d'une petite communauté de quelques dizaines de personnes un système de troc est possible, il devient tout simplement un casse-tête infernal à l'échelle de communautés de plusieurs millions de personnes. Dès lors, il faut un système qui nous affranchisse de ces difficultés et la monnaie peut parfaitement remplir ce rôle.

Cela fonctionne fort bien, jusqu'au jour où des petits malins réalisent qu'il y a là un moyen d'obtenir bien davantage en produisant largement moins, voire en ne produisant rien du tout. Les banquiers internationaux sont devenus des experts à ce jeu.

Un constat partout dans le monde

Un aspect que finalement trop peu de monde réalise, c'est l'inversion de valeurs, d'autant plus importante lorsqu'on parle des pays disposant de ressources naturelles conséquentes et qui pourtant ont une population qui, globalement, vit dans une grande pauvreté. Les gouvernements de ces pays s'appuient sur des théories monétaires totalement fausses, théories qu'ils ne comprennent généralement pas tellement c'est compliqué. Ces gouvernements doivent par exemple emprunter auprès de la Banque mondiale ou encore du Fond monétaire international pour pouvoir fonctionner, ce qui est tout à fait effarant. Le lien qui devrait pourtant sauter aux yeux entre les richesses réelles de ces pays et l'argent qui les représente est très soigneusement et complètement occulté. Ce système fonctionne depuis tellement longtemps que dans l'esprit du plus grand nombre, c'est devenu pour tous un fonctionnement normal. Conséquemment, les dettes des pays à l'égard d'organismes comme le FMI ou la

Banque mondiale sont, dans cette perspective, totalement illégitimes.

Pourtant, la richesse n'est pas dans l'argent : ce système de prêt à un pays pour qu'il puisse exploiter ses propres ressources et commercer avec ses partenaires n'est rien de moins qu'un vol. Il faut en effet que ce pays rembourse le prêt avec le produit de la vente de ses richesses. C'est le monde à l'envers. Cela souligne surtout un fait patent : les organismes bancaires internationaux qui prêtent s'octroient *de facto* la propriété des richesses, ou, pour le dire plus clairement, les volent tout en disant qu'ils leur rendent service.

Ne vous croyez pas à l'abri à titre individuel, c'est la même chose lorsque vous-même empruntez auprès d'une banque. En effet, au moment où vous sollicitez ce prêt, la banque ne possède pas l'argent correspondant : elle le crée de toutes pièces avec un simple jeu d'écriture. Ce faisant, elle s'approprie purement et simplement ce que cet argent représente.

Devoir souverain de l'État

Il appartient à l'État, que ce soit sous la gouverne d'un roi, d'un président d'une République, voire d'un premier ministre pour une monarchie constitutionnelle comme, par

exemple, le Royaume-Uni ou le Canada, de gérer la quantité de monnaie en circulation. Contrairement à ce que disent bien des économistes, la monnaie n'appartient pas à l'État, elle appartient à la nation, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens. L'État en l'occurrence n'est que l'administrateur qui doit émettre la monnaie manquante et la mettre en circulation, ou détruire les montants surnuméraires.

Le budget de l'État

Sujet épineux s'il en est, mais là encore, ce n'est pas à l'État de décider. Dans une démocratie digne de ce nom, c'est aux citoyens de définir ce qu'ils accordent ou non à l'État. Il y a certes un risque, mais il faut aussi comprendre que ce risque n'est pas uniquement du côté de l'État : si on ne contribue pas au budget de l'État, l'État ne pourra pas fournir en retour les services attendus. Or certains services sont indispensables pour préserver l'intégrité, la souveraineté et l'indépendance du pays, la sécurité des citoyens et les libertés civiles. Ceci est en outre déjà écrit dans l'actuelle Constitution française. Dans la Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen de 1789, l'article XIV est tout à fait clair sur ce point :

Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la

nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

En d'autres termes, ce n'est pas l'État qui décide de son budget, c'est l'appareil législatif qui peut parfaitement dire à l'exécutif de revoir sa copie lorsqu'il demande un budget donné. Et j'en profite pour souligner un point particulier de cet article : « **de la consentir librement** » : il est hors de question d'asservir qui que ce soit pour boucler le budget de l'État.

Considérant tout ceci, il m'apparaît comme totalement invraisemblable qu'un État doive recourir à un emprunt pour boucler son budget de fonctionnement.

Par ailleurs, je suis scandalisé de voir les gaspillages qui existent avec les fonds publics, et tout autant lorsque je vois certaines dépenses qui ne devraient en aucun cas relever de l'État. Je vais prendre un exemple : on a pu voir les exploits de scientifiques lorsqu'une sonde spatiale envoyée dix ans plus tôt s'est approchée d'une comète, et y a envoyé avec succès un atterrisseur. L'opération a coûté la bagatelle d'un milliard et demi d'euros. Tout cela pour récupérer et analyser des poussières de comète. Toutes les meilleures raisons scientifiques ont été invoquées pour justifier cette opération. Pour ma part, je n'en ai

strictement rien à faire, et je ne suis absolument pas d'accord pour participer à ce qui est à mes yeux un gaspillage éhonté. Si ces chercheurs trouvent des mécènes disposés à les financer sur leurs fonds propres, cela me va très bien, mais que l'État décide de participer en y mettant de l'argent public, cela me scandalise d'autant plus que le retour pour les citoyens est pratiquement nul.

Même chose pour un ensemble de télescopes en Amérique du Sud, au nord du Chili dans le désert d'Atacama, même budget à peu de choses près, tout cela pour étudier les nébuleuses à je ne sais combien de milliers voire de millions d'années-lumières d'ici... Pour quoi faire ? Quel retour pour celui qui paye ? Rien ! On vous fera de beaux documentaires sur Arte ou National Geographic, il y aura à n'en pas douter des publications savantes dans des revues scientifiques, cela fera peut-être quelques lignes de plus dans les livres de sciences à l'école, mais à ce prix-là, désolé, mais je ne suis absolument pas d'accord.

À l'inverse, je trouve tout à fait invraisemblable que notre armée doive quasiment quémander pour disposer d'un budget décent pour entretenir ou renouveler son matériel, et c'est encore pire avec la Justice qui est carrément sous-alimentée. Ces deux derniers relèvent pourtant des devoirs souverains de l'État. Donc, financer des sondes scientifiques spatiales au détriment de la

défense des citoyens ou de celles du territoire, c'est à mettre au rang de la faute professionnelle grave et devrait être sanctionné avec la plus grande sévérité par l'assemblée des citoyens.

Mais je m'échauffe et je digresse, revenons à la monnaie. Sa création relève donc exclusivement de l'État. Il appartient donc à l'État de procéder à une comptabilité complète pour déterminer quelle quantité de monnaie doit être ou non en circulation. S'il y en a trop, il faut en retirer le surplus et le détruire, s'il en manque, il faut émettre ce qui manque pour le mettre en circulation.

Il resterait à définir les modalités de cette comptabilité ainsi que les mécanismes de mise en circulation ou de retrait, mais cela reste un problème d'ordre technique relativement secondaire à ce stade. Si les spécialistes actuels mettent la même énergie et le même génie à travailler sur des mécanismes selon la méthode proposée ici, je ne doute pas que l'on puisse avoir un système qui soit probablement moins complexe et autrement plus efficace que l'actuel, système qui soit cette fois-ci au service du citoyen. Le plus important reste que chaque citoyen doit en comprendre parfaitement les principes généraux sans devoir se lancer dans un doctorat en économie. Dès lors, toute tentative de réforme ou proposition de réforme dans la loi à propos de la monnaie et des finances qui

comporterait une tentative de détournement serait rapidement détectée et dénoncée par le plus grand nombre, et celui qui ferait une telle proposition devrait être durement sanctionné, pour autant bien entendu que la loi ait défini des sanctions pour une telle tentative de détournement.

Il conviendrait en outre, pour couronner cela, que les textes permettant aux banques privées de créer de la monnaie de singe soient purement et simplement abrogés. Si une banque privée veut prêter de l'argent, elle ne doit pouvoir le faire qu'avec ses fonds propres existant, et cela doit pouvoir être vérifié en tout temps par l'administration publique. Bien entendu, certains me diront que c'est n'importe quoi : qu'ils présentent des arguments solides et vérifiables que tous puissent comprendre pour réfuter cette approche et nous pourrons discuter ensuite. L'on me dira que les banques vont faire faillite : et alors ? Dans ce cas, on les nationalise, garantissant aux déposants que leur argent ne va pas se volatiliser, quitte à saisir les biens immobiliers de ladite banque pour couvrir leurs pertes, il ne revient pas aux citoyens de payer pour les manœuvres frauduleuses des « *banksters* ». Et les sanctions à l'égard d'une banque qui prêterait davantage que ce qu'elle possède devrait être les mêmes que celles qu'on applique pour les faux-monnayeurs. Ils nous volent depuis des

siècles, le principe des coûts pour les citoyens et des bénéfices pour les banquiers, cela commence à suffire me semble-t-il. Appliquer la méthode islandaise qui a consisté à mettre en prison les patrons de banques qui ont fait des faillites frauduleuses ne m'apparaît pas comme une injustice.

Les échanges internationaux

Là encore, on entend toutes sortes de théories économiques, des plus sérieuses aux plus farfelues, en passant par un nombre appréciable de variantes intermédiaires. Et comme première objection à l'idée de quitter l'euro, il sera bien évidemment présenté qu'on perdrait cette simplicité pour devoir passer par des taux de change et de complications.

Mais curieusement, jamais on ne vous expliquera que tout ceci n'est qu'un ramassis d'âneries à cause d'un point de base qu'on évite soigneusement de souligner : entre deux pays, on n'échange pas de la monnaie, on échange d'abord des produits et des services. Mon pays a besoin d'un produit qu'un pays voisin propose à la vente. Il se trouve qu'il a en même temps besoin d'un autre produit que mon pays propose. En d'autres termes, on va faire du troc. Pour simplifier ces échanges, on va devoir utiliser une monnaie et ce qui est actuellement assez courant, c'est de

baser ces échanges avec du dollar américain. Mais le défaut du dollar américain est qu'il n'a, en principe, pas cours légal en dehors des USA. Un second défaut, c'est que selon le cours du dollar sur les marchés boursiers, un pays peut rencontrer des difficultés pour importer ou exporter des marchandises. On pourrait alors imaginer un système de monnaie internationale strictement réservée aux échanges entre les pays. Chaque monnaie locale correspondrait à une valeur dans cette monnaie internationale, mais il ne serait pas possible d'avoir de compte en banque dans cette monnaie, et cette dernière ne pourrait en aucun cas être utilisée dans les commerces par les citoyens. L'idée est assez fragmentaire et pourrait certainement être largement complétée et affinée. Mais à la base, on pourrait s'appuyer sur une valeur étalon pour définir un taux de change entre une monnaie d'un pays et cette monnaie internationale. Par exemple, on pourrait prendre la valeur de l'or selon les cours des pays concernés. Mettons qu'on prenne le prix d'une unité en or qui vaudrait par exemple 100FF, 110\$US, ou 95£ : grâce à un mécanisme comptable relativement simple, on peut établir le prix d'un produit destiné à l'exportation dans une valeur en monnaie internationale. Un organisme public international ajusterait les taux de change en fonction des valeurs locales.

Une idée en arrière-plan de cette monnaie internationale serait que l'on doive s'abstraire des cotations en bourse des monnaies nationales qui sont un non-sens dans la mesure où elles sont destinées essentiellement à une spéculation qui ne reflète rien de tangible autre que les jeux boursiers entre requins de la finance. Et dans cet esprit, aucune monnaie ne devrait jamais être cotée en bourse ni pouvoir être échangée dans un quelconque but spéculatif. Il reste par ailleurs à définir la méthode d'un contrôle citoyen de l'organisme de change international suggéré ici.

Les économies

Lorsque l'on économise de l'argent, on bloque une somme correspondant à des choses qui, dès lors, ne peuvent plus être échangées. Je ne recommande pas de cesser d'économiser pour une période ultérieure, mais ces économies ne doivent pas être monétaires. Chacun peut acquérir des objets de valeurs qui pourront être revendus ultérieurement au moment d'effectuer un achat plus important. Cela peut, par exemple, se faire par un achat de pièces d'or ou d'argent, ou encore du foncier, de l'immobilier ou que sais-je encore, mais ce qu'on met de côté, ce sont des choses, pas de l'argent.

Quelques esprits taquins me feront peut-être observer que selon le schéma proposé, l'argent correspondant à ces choses mises de côté reste en circulation et que dès lors, comme ces choses ne sont pas à vendre, il se trouve un excédent d'argent en circulation. Je dois bien avouer que c'est un problème, je n'ai pas trouvé pour l'instant de mécanisme pour en annuler les effets pervers. Cependant, si le principe de base consistant à laisser circuler l'argent est admis, alors il convient de trouver un mécanisme pour contrer l'effet pervers ainsi soulevé, nul doute que des esprits plus brillants que le mien peuvent émettre des idées aussi simple et claires que valables et compréhensibles par tous.

Comment pourraient vivre les banques ?

Dans ce contexte, probablement très mal. Mais comme mentionné plus haut, les banques nous volent depuis des siècles et il faut mettre un terme à ces méfaits. Les services bancaires doivent être assurés par l'État sous le contrôle des citoyens, ce qui, incidemment, simplifierait les opérations comptables pour l'administration.

Le système bancaire privé sauterait purement et simplement. Et alors ? Une petite poignée de milliardaires devraient assumer ses responsabilités et on rendrait leur

vie à des dizaines de millions de personnes rendues prisonnières par la dette ; L'échange ne me semble pas injuste. Quant à la transition, ce n'est guère compliqué : dès la promulgation des textes tels que suggérés plus haut, les cours en bourse de toutes les banques privées s'effondreraient. Toutes pleureraient misère et quémanderaient un renflouement de l'État : mais là, c'est simple, l'État les rachète pour un franc symbolique et, pour reprendre une expression de Frédéric Lordon, les ramasserait « *avec une pelle et un petit balai* ». Exit les Rothschild, Goldman Sachs et autres Rockefeller, ils se sont bien assez engraisés sans rien donner en retour.

Quelques conséquences ?

Nul doute que la mise en place d'une telle organisation réellement démocratique aurait des conséquences très notables sur le quotidien de tous. Il n'est pourtant pas certain que ce soit un bouleversement majeur, mais la manière de penser de beaucoup pourrait très notablement s'améliorer au profit de tous.

Une des principales conséquences d'un tel système, ce sera la quasi-disparition des partis politiques tels que nous les connaissons aujourd'hui. La notion de gauche ou de droite n'aura plus sa place dans les discours, et, à la réflexion, plus vraiment de sens. On ne parlera plus d'opposition ni de majorité, on parlera des « *citoyens* », de tous les citoyens, de leur volonté commune. Cela n'interdira pas pour autant la constitution de groupes de réflexion qui tenteront d'influencer les choix dans des tribunes publiques, mais les choix en dernier ressort s'effectuant dans les agoras, ne seront retenues que les meilleures idées par les citoyens. Or nous savons tous que, de quelque partie du paysage politique que viennent les idées, il peut y en avoir de bonnes comme de mauvaises n'importe où. La question à se poser ne sera pas de savoir de qui elle émane mais si l'idée, après une analyse approfondie, est valide, vise au service de tous les citoyens

ou si elle vise aux intérêts de quelques-uns voulant accaparer davantage de privilèges que les autres.

Quelles objections ?

Je m'attends bien entendu à ce que ces idées soient contestées, et on peut d'ores et déjà identifier un certain nombre d'objections auxquelles je vais tenter d'apporter quelques réponses.

Le citoyen ordinaire n'est pas qualifié

C'est là une vieille scie proposée par cette prétendue élite qui ne supporte pas de voir des gens ordinaires marcher sur ce qu'elle a défini comme son pré carré. Cette affirmation est méprisante pour la majorité de la population et dénote un égoïsme exacerbé chez celles et ceux qui l'expriment.

Je suis tout à fait disposé à admettre que certaines personnes n'ont pas les capacités intellectuelles suffisantes pour assumer les responsabilités qui sont décrites ici : mais d'une part ces personnes ne sont qu'une toute petite minorité, d'autre part, la plupart des gens ont toutes les capacités d'apprentissage nécessaires, et ces personnes apprendront d'autant plus volontiers qu'elles auront à l'esprit un objectif largement partagé par le plus grand nombre et au bénéfice de tous, eux compris bien entendu.

Les gens n'ont pas le temps de s'occuper de politique

Là aussi, cette objection ne tient pas la distance et émane des mêmes personnes citées au sujet des qualifications, avec le même mépris de classe. Un autre plan est à considérer, à savoir le travail et les réflexions en commun : personne ne changera les choses tout seul, mais si chacun apporte sa pierre à l'édifice, aussi petite soit cette pierre, le nombre permettra de bâtir des murs cyclopéens.

Il ne s'agit pas de légiférer à tout va sur tout et n'importe quoi et de siéger tous les jours. Au niveau municipal, on peut très bien imaginer une assemblée mensuelle, voire encore une assemblée tous les deux mois pour les débats à l'échelle nationale.

Une illustration qu'il m'est arrivé d'expliquer par ailleurs sur ce point, c'est le temps que bien des personnes passent sur des choses insignifiantes, par exemple devant des distraction télévisuelles aussi insipides que vides de contenu du style télé-réalité et autres absurdités du même niveau de médiocrité. En étant vraiment très optimiste, mettons que cela représente deux heures par semaine. Imaginons maintenant que la moitié de ce temps soit consacré à l'agora pour un total de 40 semaines par an si on retire des périodes de vacances ou encore en cas de maladie

ou toute autre obligation ne permettant aucune participation active à la vie de la cité. Si on compte 45 millions de citoyens, cela fait déjà un total de 45 000 000 multiplié par 40 semaines, soit 1 800 000 000 d'heures (un milliard huit-cent millions) : j'ai la faiblesse de croire qu'une telle durée doit permettre de traiter un certain nombre de questions importantes sans que cela n'empêche le citoyen d'avoir une vie normale.

Ces chiffres doivent certes être pris avec prudence parce qu'ils ne comptabilisent pas le temps que chacun consacrerait personnellement à réfléchir sur les sujets traités en dehors l'assemblée, par exemple le temps à consulter les textes ou les amendements déposés ou encore la préparation d'un projet en vue de déposer un texte. Et je ne doute pas non plus que le nombre de personnes qui déposeront des textes ne constituera pas une majorité. Chacun devra consacrer un petit minimum d'effort, c'est tout de même le prix de la citoyenneté et, à terme, de la liberté, ce n'est pas cher payé. Au lieu de n'être qu'un spectateur de la vie publique, il est question d'en être un acteur.

Enfin sur cette question de la disponibilité, les tenants du système actuellement en place veillent à ce que le maximum de gens aient trop de problèmes pour avoir le temps de s'occuper de choses sérieuses. Mais si ces gens

n'ont plus les manettes du pouvoir, ces problèmes disparaîtront progressivement aussi, libérant donc du temps dont une partie pourra avantageusement être consacrée à la vie civique.

Un tel projet est complètement utopique

Peut-être eût-il été utile de définir le terme *utopie* : « *Projet dont la conception est impossible, projet imaginaire* ».

Dans le contexte actuel, cette objection ne pourra venir que de deux catégories de personnes : celles qui se sont résignées et en sont arrivées à refuser complètement de batailler pour améliorer leur sort, convaincues que la « *youcratie* » a d'ores et déjà gagné la partie et qu'il est impossible de revenir là-dessus ; et celles qui ne veulent surtout pas voir advenir une telle structure de société parce qu'elle les jetterait à bas du piédestal en carton-pâte qu'elles se sont bâti au détriment de tous et à leur seul profit. Les premiers n'ont plus de volonté propre, les second en ont une à leur seul usage et refusent aux autres de s'en construire une.

Cette objection est par ailleurs typique de ceux qui refusent tout débat sérieux, faute d'arguments, ils dénigrent et avancent des affirmations péremptoires, le plus souvent sans fondement sérieux pour les étayer.

Certains n'osent rêver d'une société idéale au seul motif qu'on leur a bien ancré dans la tête que c'était impossible ; mais à ceux-là, j'ai une question à leur soumettre : pourquoi donc serait-ce impossible ? Quel élément rendrait cette construction impossible et pourquoi ? Et je dois insister sur un point particulier : répondez selon **votre** avis et non sur ce que vous croyez que penserait une majorité de gens, donnez votre opinion, pas celle que vous présumez des autres. Ces questions sont bien entendu purement rhétoriques, c'est d'abord à vous-même qu'il convient de fournir votre propre réponse.

Il faut bien des gens avec un minimum de formation pour diriger le pays

Encore une fois, il faut distinguer ceux qui font effectivement les choix politiques de ceux qui doivent les mettre en œuvre. Nul doute que pour occuper les ministères et diriger les différentes instances administratives, il convient d'avoir des personnes qui ont été formées et instruites dans ce but. Mais, comme mentionné plus tôt, l'exécutif n'a pas à faire les choix mais à mettre en œuvre les choix des citoyens : c'est là le cœur, l'essence même de la démocratie.

Du reste, vu dans cette perspective, le choix du président de la République par le suffrage universel pourrait être

remis en cause. Je n'envisagerais pas de le désigner par tirage au sort, mais il me semble qu'en l'occurrence, l'ignorance que l'on a sur les personnes à ce niveau peut difficilement nous permettre de faire un choix avisé. Si on ajoute par dessus cela le fonctionnement des campagnes électorales, il y a lieu de s'interroger sur la pertinence de ce mécanisme.

Sur le fond, le système de la quatrième République n'était peut-être pas totalement dénué de sens. Même si le général de Gaulle a introduit l'élection du président, ce n'était pas forcément sa meilleure contribution. Mais là encore, on pourrait sans doute demander leur avis aux citoyens à travers un débat national.

Est-ce réaliste?

Pourquoi ne le serait-ce pas ? Je peux admettre un aspect un peu idéaliste d'un tel projet, mais idéaliste ne signifie aucunement impossible. Il va de soi que personne ne pourrait mettre cela en place seul. Quant à attendre ce genre de mise en œuvre d'un homme providentiel, c'est aussi illusoire que les histoires de licornes et de petits lutins. Ce sera nécessairement un travail collectif, chacun apportant sa pierre à l'édifice, aussi petite soit la pierre, gardez à l'esprit que si plusieurs millions de citoyens apportent chacun la leur, on bâtira quelque chose d'assez colossal fait pour durer. La Grèce antique a vécu la démocratie pendant deux siècles, je reste persuadé que l'on peut faire bien mieux, en moins guerrier, et ce serait là un héritage à transmettre aux générations à venir autrement plus glorieux que ce que nous sommes en train de faire de nos pays en 2018.

Nul doute que ceux qui ne veulent surtout pas que cela adienne trouveront toutes les raisons et les prétextes les plus élaborés pour contester la faisabilité même d'un tel projet de société. Ne vous laissez pas endormir par leur rhétorique, prenez le temps de la réflexion pour analyser leurs objections, creusez, et découvrez par vous-même que, somme toute, si l'on y travaille ensemble, on peut, avec un

minimum de bonne volonté et en gardant l'objectif final à l'esprit, construire cet édifice.

Mais la suite ne dépend pas de moi ni d'un politicien : cela dépend d'abord de vous-même. C'est en échangeant avec vos contemporains, voisins, famille, amis, en discutant d'un point ou d'un autre que vous construirez votre propre avenir et celui des générations futures. Je vous accorde que cela demande un effort : est-il insurmontable ? Sûrement pas.

Si chacun ne fait que ce qui est à sa portée, à sa mesure, dans un esprit de justice et avec un petit minimum d'altruisme, c'est la somme de toutes ces actions qui pourra faire une différence plus que significative.

Bibliographie

Quelques ouvrages de référence qui ont pu servir pour appuyer certains points de cet ouvrage.

- *La Démocratie athénienne à l'époque de Démosthène* de Mogens H. Hansen, collection Texto, éditions Tallandier, Paris, 2009.
- *Petite histoire de l'expérimentation démocratique – Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours* d'Yves Sintomer, éditions La Découverte, Paris, 2011.
- *Souveraineté nation religion* de Bernard Bourdin et Jacques Sapir, éditions du Cerf, Paris, 2017.
- *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu ou La politique au XIX^e siècle* (éd. 1864) de Maurice Joly, éditions Hachette Livre

Postface

L'auteur



Fils aîné d'une famille nombreuse du Périgord et autodidacte, j'ai exercé bien des métiers qui m'ont conduit dans divers endroits à travers la France ainsi qu'au Canada où j'ai vécu pendant douze ans. Comme aîné de ma fratrie, j'ai été très

tôt marqué par le sens des obligations et du devoir d'exemple. Je ne me suis réellement intéressé que très tard à la politique, mais le constat qui se construisait au fil des années m'a amené à dépasser ce stade et à chercher des solutions. Ces dernières n'étant pas précisément simples à trouver, pour autant qu'elles existassent, j'ai fini par me lasser de cette vaine recherche et je me suis lentement mis à les concevoir moi-même. C'est ainsi qu'est apparue l'idée de reprendre

une très ancienne recette qui avait pourtant fonctionné pendant deux siècles dans la Grèce antique, en la remettant toutefois au goût du jour. J'ai basé l'écriture sur ce que j'ai pu vivre en France, cependant le principe général décrit ici est assez universel et donc applicable partout dans le monde.

À travers ce très court essai, je tente de vous présenter cette idée, les bases d'une forme de mécanisme général pour avoir une authentique démocratie qui reste à construire, pour autant bien sûr qu'elle agrée au plus grand nombre. Mais pour en arriver là, il faudra la diffuser, la faire connaître le plus largement possible et en discuter, élaborer les détails jusqu'au jour où il sera possible de la mettre effectivement en œuvre.

Il n'y a dans ces pages nulle prétention à une quelconque nouveauté, ce sont des constructions à partir d'idées diverses, parfois anciennes, de logique et de raisonnements trouvant leur origine dans des sources parfois improbables, mais, globalement, des idées que chacun d'entre vous aurait tout aussi bien pu avoir. Si l'avenir vous paraît sombre, ne vous en tenez pas à la crainte : bâtissez, préparez l'après. La décadence ne durera pas toujours, il sera avisé d'être prêt pour la suite et la reconstruction.

Cependant, si vous avez acquis ce livre, c'est que la question vous préoccupe et que vous faites probablement déjà partie de la solution.

Jean Molliné

Remerciements

Je dois remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur concours dans la rédaction de ces pages, parfois simplement en les lisant et en me faisant part d'observations sur tel ou tel point.

En premier lieu, je remercie mon libraire et son épouse qui ont été un grand soutien au fil de la rédaction d'abord, puis dans les contacts avec des éditeurs.

Je dois un immense merci à monsieur Christian Combaz donc la lecture critique a mis en lumière bien des défauts de ma rédaction, ses précieux conseils ont été un très grand apport dans cette rédaction.

Un autre remerciement, très particulier celui-ci dans la mesure où il est adressé à quelqu'un qui n'a en aucune manière participé à l'écriture ni à la relecture de ces pages. C'est le premier homme politique que j'ai pu voir de ma vie donnant des gages de probité et d'honnêteté. Il donne un exemple digne des honneurs les plus

prestigieux en étant toujours constant dans son discours et en étant toujours cohérent au fil des années. Je l'ai cité rapidement, il s'agit de monsieur François Asselineau. Même si je ne partage pas nécessairement absolument tout ce qu'il défend, je suis parfaitement en accord avec lui sur l'essentiel, mais je voudrais surtout souligner la pédagogie dont il fait preuve pour expliquer la politique avec un discours assez nouveau pour l'époque : il ignore délibérément la langue de bois et ses références sont systématiquement vérifiables. Ses exposés ont été pour moi une sorte de catalyseur qui a éveillé ma conscience politique un peu éteinte jusque là. Il est de ce fait le premier qui m'ait incité à m'inscrire sur des listes électorales pour me tourner vers les urnes que je n'avais jusqu'alors jamais approchées.

Je dois enfin des remerciements à Philippe Pascot pour son soutien ainsi que la préface de cet ouvrage. Son combat contre la corruption en politique dénote un courage qu'il a exprimé au travers de cinq ouvrages pour le moins explosifs, un appel à une prise de conscience politique pour tous.

Table des matières

Préface.....	1
Avant-propos.....	8
Un état des lieux.....	10
Les idées d'un citoyen ordinaire.....	14
Les sources de ces réflexions.....	15
La méthode d'analyse et de construction.....	18
Établir une fondation stable.....	23
Ne pourrait-on apprendre de l'histoire ?.....	23
Synonymes, sous-entendus et manipulation.....	25
Enseignement déficient.....	27
Pourquoi « bâtir » une démocratie ?.....	31
Quelques définitions.....	42
Établir une convention.....	42
République.....	44
Citoyen.....	46
Élite.....	47
Nation.....	49
Démocratie.....	50
Constitution.....	51
Loi.....	54
Souveraineté.....	54
Débat.....	61
État.....	64
Pourquoi ces définitions.....	65
Vice, vertu et politique.....	69
Difficultés pour identifier le mensonge.....	71
Quel intérêt réel ?.....	76
Peut-on s'en défendre ?.....	77
Identifier ce qui est véritablement important.....	81
L'agora.....	88
Le principe général.....	92
Le statut de citoyen.....	93
La taille de l'agora.....	99
Le fonctionnement d'une agora.....	101
Le rôle de l'agora.....	103
Le quorum.....	105
Les bases de la loi.....	106
La loi des lois.....	109
Les lois de la robotique.....	109
Une adaptation.....	111

Une nécessaire définition de quelques termes.....	112
Quel est le rôle de la loi ?.....	114
Un socle législatif stable.....	118
Démocratie et souveraineté.....	120
Souveraineté monétaire.....	120
Pourquoi s’interroger sur ce sujet ?.....	122
Nature de la monnaie.....	124
Un constat partout dans le monde.....	126
Devoir souverain de l’État.....	127
Le budget de l’État.....	128
Les échanges internationaux.....	133
Les économies.....	135
Comment pourraient vivre les banques ?.....	136
Quelques conséquences ?.....	138
Quelles objections ?.....	139
Le citoyen ordinaire n’est pas qualifié.....	139
Les gens n’ont pas le temps de s’occuper de politique.....	140
Un tel projet est complètement utopique.....	142
Il faut bien des gens avec un minimum de formation pour diriger le pays.....	143
Est-ce réaliste?.....	145
Bibliographie.....	1
Postface.....	2
L’auteur.....	2
Remerciements.....	4